

VALÈRE CORRÉARD

25

IDÉES REÇUES SUR

L'ÉCOLOGIE

À DÉCONSTRUIRE DE
TOUTE URGENCE

MARABOUT

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

VALÈRE CORRÉARD

25

IDÉES REÇUES SUR

L'ÉCOLOGIE

À DÉCONSTRUIRE DE
TOUTE URGENCE

MARABOUT

© Marabout, 2022.

Toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, notamment par photocopie ou par microfilm, est interdite sans autorisation écrite de l'éditeur.

ISBN : 978-2-501-16984-4

*À Augustin, Ava et Laura, mes
générations futures.
À Stéphanie, Madame Chbim pour
toujours.*

Sommaire

[Couverture](#)

[Page de titre](#)

[Page de Copyright](#)

[Introduction](#)

[1. "L'écologie, c'est un truc de riches !"](#)

[2. "2 °C, c'est pas la mer à boire. On sortira juste en terrasse un peu plus tôt !"](#)

[3. "Être flexitarien, c'est manger varié avec une viande de qualité."](#)

[4. "Le climat change, c'est naturel."](#)

[5. "Le GIEC est un organisme politique."](#)

[6. "Si tu ne manges pas de viande, tu vas finir par tomber malade."](#)

[7. "Oui aux plantes dépolluantes pour un intérieur sain."](#)

[8. "Quand t'achètes bio, y a que l'étiquette qui change. Rien n'est contrôlé !"](#)

[9. "Dans le monde d'aujourd'hui, on ne peut pas être écolo et faire des enfants."](#)

[10. "Ça ne sert à rien de trier, puisque tout finit au même endroit."](#)

11. “La France est responsable de moins de 1 % des émissions de CO₂.”

12. “Pour le climat, un vélo électrique n'est pas plus vertueux qu'une voiture.”

13. “ C'est tellement triste, un plat végétarien...”

14. “L'électricité verte, c'est une arnaque : ça n'existe pas. Tous les Français reçoivent la même électricité !”

15. “Tu parles d'un réchauffement climatique : il fait -3 °C !”

16. “Fabriqué en France, assemblé en France, conçu en France, tout ça, c'est pareil : il y a toujours quelque chose qui vient de Chine !”

17. “Jeter un mégot de cigarette en ville, c'est pas ça qui va polluer la nature !”

18. “La fast-fashion, ça ne coûte pas cher et ça ne fait de mal à personne.”

19. “On est beaucoup plus exposé à la pollution à vélo qu'en voiture.”

20. “Les voitures électriques polluent plus que les thermiques.”

21. “Manger local, ça coûte trop cher.”

22. “Brûler les feuilles de mon jardin de temps en temps, ce n'est pas ça qui va polluer !”

23. “Tu penses aux emplois dans les déchetteries avec ton zéro déchet ?”

24. “L'occasion, c'est bien gentil, mais ça marche moins bien et ça ne dure pas.”

25. “Le Web ne pollue pas : tu as déjà vu un pot d'échappement sur un ordinateur ?”

Notes

Introduction

Combien de fois avez-vous été confronté à cette situation ? Un moment sans enjeu, très loin de l'écologie...un dîner, un café, une balade, un apéro, chez le coiffeur, ou votre caviste qui sans crier gare vous envoie à la figure une vérité (qui n'en est pas une) pour remettre en question ce en quoi vous croyez et vous vous engagez. « T'es mignon avec ton vélo, toi, mais tu sais que tu pollues plus qu'une voiture ? C'est scientifique j'ai lu une étude américaine là-dessus ! ». La déflagration.

En fait, c'est cela la force d'une idée reçue : elle ne prévient jamais avant de frapper. Mais elle a d'autres caractéristiques à son avantage, qui la rendent encore plus puissante et agile, quasiment incontrôlable. D'abord, elle est solide dans l'esprit de ses hôtes, car il y a l'art et la manière de lâcher une fausse vérité quand l'occasion se présente, quand on s'y attend le moins d'ailleurs. Le fait que celui qui affirme cette fausse information le fasse avec aplomb (car n'oublions pas qu'il est lui-même victime de désinformation ou de déni, mais qu'il y croit vraiment) peut vous décontenancer, c'est la rhétorique de l'idée reçue en quelque sorte. Ensuite, elle se fonde souvent sur une étude, un expert, ou un reportage hypothétique, il y a même parfois un nom en soutien, une chaîne, qui semble en faire un fait incontestable. Voilà un cocktail explosif qui vous saute à la figure et vous met parfois KO ou vert de rage... La surprise, l'assurance, la pseudoscience et bien sûr votre réponse abstraite. Vous n'étiez pas préparé.

Je travaille sur la transition écologique depuis près de 10 ans, et j'ai vécu cette situation 100 fois, étant sans doute une proie de

choix quand l'occasion se présente. Et malgré le fait que ce soit mon métier, je me suis fait piéger presque chaque fois. En soi, se faire avoir est désagréable d'un point de vue personnel, mais ce n'est pas le plus grave. Ce qui est insupportable, c'est de ne pas pouvoir apporter un contrepoids à l'affirmation. Laisser un ami, un parent, un commerçant croire ce qui n'est pas vrai en étant soi-même impliqué c'est, dans certains cas, un échec. On pourrait d'ailleurs ajouter à la batterie des « petits gestes » pour soutenir la transition au quotidien le fait de partager des informations fiables. Car au-delà du cercle privé, l'idée reçue se propage et devient une vraie fausse information que certains appellent une légende urbaine.

C'est de ces nombreuses expériences vécues dans des circonstances banales que l'idée d'un ouvrage sur les idées reçues m'est venue. Cette hypothèse a vite trouvé un terrain fertile dans notre société d'information, mais aussi d'infobésité et de désinformation.

Il était impossible sur ce premier travail d'être exhaustif, mais j'ai essayé de fonder chaque réponse sur des faits, des études, des constats qui soient les plus neutres et objectifs possibles. Je ne suis pas à l'abri de l'erreur bien sûr, prétendre le contraire serait bien ambitieux, mais si elle existe, elle ne devrait pas remettre en cause la réalité avancée, alors que chaque idée reçue est, elle, fausse en grande partie.

J'espère que cette contribution aidera celles et ceux qui croyaient savoir, voudraient savoir ou aimeraient savoir à y voir un peu plus clair dans une matière aussi complexe que la transition écologique.

**“L’écologie, c’est un truc
de riches !”**

EN DIRECT DE FACEBOOK

Comme souvent, les réseaux sociaux et leur capacité à désinhiber ses « users » offrent un espace passionnant d'expression, pour le meilleur et, bien souvent, le pire.

J'ai donc décidé de poser à ma « communauté » la question suivante : « *L'écologie, un truc de riche ?* » Voici quelques réponses parmi tant d'autres :

- « *Seuls les riches peuvent se payer le luxe de l'écologie... et tenter de compenser leur désastreux bilan carbone. »*
- « *Non. Utiliser des choses recyclées coûte moins cher qu'acheter du neuf. Trier ses déchets n'est pas une question de revenus. Utiliser du vrac devient un peu plus abordable. Certaines choses restent hors de portée pour tous. Mais je pense que c'est quelque chose que tout le monde peut partager de différentes façons en fonction de ses moyens. »*
- « *Difficile de trancher riche-pauvre comme ça... Des pauvres achètent beaucoup à prix bas, mais des marchandises fabriquées et importées de Chine ou de la viande de supermarché, etc. Il y a des riches, mais pas seulement eux, qui prennent souvent l'avion... Tout dépend de l'attitude de chacun. On peut, quels que soient nos moyens, essayer d'être minimalistes. Mais tout le monde n'a pas cette conscience. »*

Décryptage

S'il y a une idée reçue qui tourne en boucle dans la bouche ou sous la plume (le clavier) des débatteurs, c'est bien celle-ci. Et, une fois n'est pas coutume dans cet ouvrage, elle est à la fois vraie et fausse. Elle est vraie car il est désormais bien connu que oui, l'écologie est prioritairement une affaire de « riches », plusieurs études ayant en effet démontré le lien direct entre le niveau de richesse et le bilan carbone des individus. Et si on parle bilan carbone dans ces études, on peut en tirer la conclusion que cela vaut pour d'autres pollutions liées notamment aux déchets, et donc à la production... Pour autant, la dualité de sens de l'assertion « truc de riche » invite à une réponse parfaitement opposée : il n'y a pas besoin d'être riche pour s'engager dans une démarche écologique, et les « riches » (décidément, j'ai du mal avec ce terme) ne sont pas seuls sensibles à ces enjeux, tant s'en faut.

La question paraît simple, mais elle cache une réalité complexe et on peut la comprendre de différentes manières. Parle-t-on du coût financier de l'écologie au quotidien ? De l'intérêt que les uns et les autres portent à la question environnementale et aux changements qu'elle implique ? Ou encore de la responsabilité écologique ? Les trois, et à chaque fois, la réponse n'est pas forcément celle qu'on attend.

La répartition de la population française en fonction du pouvoir d'achat

D'après la dernière étude de l'INSEE, la moitié de la population de France métropolitaine a un niveau de vie inférieur à 1 771 € par mois¹. 50 % de la population française n'est donc pas riche. Par ailleurs, il faut distinguer les personnes qui ont un pouvoir d'achat limité de celles qui sont en grande précarité et qui se privent au quotidien de soins, de biens matériels, d'énergie... Cela concerne

près de deux millions d'individus, qui disposent en moyenne de 715 € par mois pour vivre.

Le lien direct entre pouvoir d'achat et bilan carbone

Plusieurs études ont pu démontrer le lien qui existe entre pouvoir d'achat et bilan carbone des consommateurs. En voici deux :

« 10 % des plus riches vs 50 % des plus modestes émettent en moyenne :

- 5,1 tonnes de CO₂e (en équivalent CO₂) vs 29,2 tonnes de CO₂e en Europe ;
- 9,7 tonnes de CO₂e vs 73 tonnes de CO₂e en Amérique du Nord ;
- 3,1 tonnes de CO₂e vs 38,9 tonnes de CO₂e en Asie de l'Est ;

Pour rappel, les 3 principaux émetteurs de gaz à effet de serre de la planète sont l'Amérique du Nord (27 %), l'Europe (22 %), la Chine (11 %)². »

Entre 1990 et 2015, une étude de l'ONG OXFAM estime que :

- « Les 10 % les plus riches de la population mondiale (env. 630 millions de personnes) étaient responsables de 52 % des émissions de CO₂ cumulées, soit près d'un tiers (31 %) du budget carbone mondial au cours de ces seules 25 années ;
- les 50 % les plus pauvres (env. 3,1 milliards de personnes) étaient responsables de seulement 7 % des émissions cumulées, soit 4 % dans le budget carbone disponible) ;
- les 1 % les plus riches de la population (env. 63 millions de personnes) étaient responsables à eux seuls de 15 % des émissions cumulées et de 9 % du budget carbone, soit deux fois plus que la moitié la plus pauvre de la population mondiale ;

- les 5 % les plus riches (env. 315 millions de personnes) étaient responsables de plus d'un tiers (37 %) de la croissance totale des émissions, tandis que la croissance totale des émissions des 1 % les plus riches était trois fois plus élevée que celle des 50 % les plus pauvres³. »

Qui se sent vraiment concerné par l'écologie ?

Tout le monde ! Il n'y a pas de différence entre les plus aisés et les plus modestes en matière d'intérêt et de sensibilisation aux enjeux écologiques. Ce qui peut changer, ce sont les enjeux et la perception. On observe même dans certains cas une majorité de catégories socio-professionnelles dites inférieures plus concernées que les autres par ces sujets.

Par exemple, un sondage IFOP⁴ révèle que, lorsque l'on compare les résultats entre les catégories dites « populaires » (CP) et « supérieures » (CS), les préoccupations écologiques ne sont pas l'apanage des plus aisés, tant s'en faut. Ainsi, les principaux sujets de préoccupation des Français en matière d'écologie sont :

- les catastrophes naturelles : CP 23 %, CS 15 % ;
- le bien-être animal : CP 14 %, CS 12 % ;
- la préservation de la qualité de l'eau : CP 10 %, CS 7 % ;
- la préservation de la qualité de l'air : CP 8 %, CS 5 % ;
- la lutte contre le changement climatique : CP 20 %, CS 33 %.

Une autre enquête XXL menée par la chaîne de télévision Arte est très intéressante à ce sujet. Elle a rassemblé 397 240 réponses de citoyens français et allemands qui ont répondu à 133 questions sur l'écologie⁵. La chaîne franco-allemande (en partenariat avec de nombreuses structures comme l'ADEME) a fait produire un « rapport de sociologues » afin d'analyser les réponses. Ce travail a été réalisé par un collectif de recherche en sciences sociales spécialisé

dans l'étude quantitative des mouvements sociaux, le collectif *Quantité critique*.

Pour les chercheurs, d'après l'enquête « Il est temps » : « Il semble que l'épreuve des difficultés économiques dont les classes populaires font l'expérience favorise la conception d'une forte urgence écologique alors même que paradoxalement, ils se déclarent les moins bien informés sur la question. Ainsi, 71 % des cadres se considèrent très bien informés ou bien informés contre 59 % des groupes populaires. Contrairement aux idées reçues, le souci de l'écologie n'émerge donc pas uniquement lorsque les problématiques matérielles ont été évacuées, c'est-à-dire dans des cadres de confort économique. »

L'étude rappelle d'ailleurs que les personnes les plus précaires sont aussi les plus concernées par les conséquences de la dégradation environnementale, ce qui éloigne encore un peu l'hypothèse que l'écologie soit « un truc de riches ».

À titre d'exemple, « les répondants des franges populaires précarisées sont 22,5 % à déclarer avoir déjà eu un problème de santé à cause de la qualité de l'air, contre 17 % des cadres sans difficulté financière ». Et dans les faits, la précarité expose d'avantage au péril écologique : qualité de l'air, perturbateurs endocriniens, pesticides, dérèglement climatique... nous ne sommes pas tous égaux !

Enfin, il est intéressant de relever quelques chiffres qui confirment aussi que l'écologie n'est pas qu'un « truc de riches ». Pour 81 % des personnes les plus précaires qui ont répondu à l'enquête d'Arte, l'écologie n'est pas réservée aux riches. Par ailleurs, 75 % des ouvriers déclarent manger bio régulièrement et souhaitent en majorité que l'écologie soit mieux réglementée pour tous, mais aussi plus juste socialement.

L'écologie est souvent source d'économies

Compte tenu des propositions de sobriété, de circularité et de maîtrise de sa consommation, une approche plus écologique présente de nombreux atouts en matière d'économies au quotidien pour une grande majorité de consommateurs.

Mais soyons clairs, elle ne peut concerner tous les consommateurs, et elle risque de laisser de côté les presque 2 millions de Françaises et de Français les plus précaires qui, eux, manquent de tout. Il ne peut donc s'agir d'aborder la transition écologique de la même manière pour tout le monde...

Pour les autres, il est vrai que l'écologie peut permettre de faire des économies substantielles en appliquant ces propositions : réduire sa consommation au sens large (énergie, biens de consommation courante, équipements, véhicules...), limiter le gaspillage sous toutes ses formes (alimentaire en priorité), faire évoluer son régime alimentaire en réduisant la part animale, maîtriser sa consommation et en prendre conscience, favoriser l'économie circulaire (vrac, seconde main, prêt...).

Plusieurs publications se sont d'ailleurs penchées sur la question. En voici deux, choisies arbitrairement !

- *Le Guide anti-gaspi* : « Grâce à ce numéro économisez jusqu'à 6 000 euros », 60 millions de consommateurs, 2016.
- *Écologique sans me ruiner*, Robert Laffont, novembre 2020.

En bref

- En Europe, le bilan carbone des 10 % les plus riches est 6 fois plus important que celui des 50 % les plus modestes.

- Si tout le monde se sent concerné par les enjeux environnementaux, et pas seulement les plus aisés, ce sont les plus précaires qui en subissent le plus les conséquences au quotidien.
- Effectuer sa transition écologique est une opportunité réelle pour faire des économies.

**“2 °C,
c’est pas la mer à boire.
On sortira juste
en terrasse un peu plus
tôt !”**

CABOURG, LE 14 AOÛT 2021

« Ça fait du bien, ce soleil. On a vraiment eu un été pourri, cette année !

– Apparemment le climat change, donc ça va régler le problème... Il va faire plus chaud ! D'ailleurs, je ne sais pas pourquoi on fait un foin avec ce climat : 2 °C, ce n'est pas la mer à boire, on sortira en terrasse un peu plus tôt, et c'est tout !

– C'est un peu plus compliqué que ça... En vrai, 2 °C, c'est la cata. On a intérêt à se bouger, et vite ! T'as vu ce qu'il s'est passé cet été avec les feux, les canicules et les inondations ? Bah voilà, c'est un avant-goût... »

Décryptage

2 °C, c'est la limite initialement fixée par l'Accord de Paris en 2015, et auquel les États se sont engagés collectivement en matière de réchauffement climatique. Ce chiffre n'a pas été choisi par hasard puisqu'il s'agit d'un seuil à partir duquel nous entrerions dans une situation difficile à anticiper tant les dérèglements deviendraient importants.

Attention : il ne faut pas confondre la météo et le climat. Parler d'une augmentation de 2 °C de la température moyenne du globe ne

signifie pas qu'il fera « juste » 2 °C de plus l'hiver ou l'été... Par ailleurs, une augmentation de cette nature (certaines projections laissent entendre qu'il va être difficile à ce stade de rester dans cette limite, le GIEC tablant pour le moment sur une augmentation de 1,5 °C dès 2030, soit dix ans plus tôt que prévu) a des conséquences qui dépassent le simple écart des températures : épisodes météorologiques extrêmes, atteintes de la biodiversité, pollutions, montée des eaux, baisse de la production agricole... La liste est longue !

L'exemple de l'été 2021 : canicules, feux et prix des pâtes...

Alors que la planète connaît à ce jour un réchauffement moyen de 1,1 °C, nous avons assisté à plusieurs conséquences concrètes qui dépassent largement le ressenti d'un été plus chaud. Des températures caniculaires extrêmes ont frappé les États-Unis (50 °C à Palm Spring), le Canada (49,6 °C), mais aussi l'Algérie (48,8 °C), l'Italie (48,8 °C en Sicile) ou l'Espagne (47,4 °C), avec des records de chaleur battus. Pour l'Agence nationale océanique et atmosphérique américaine, le mois de juillet 2021 a été le mois le plus chaud jamais enregistré.

Par ailleurs, des inondations ont eu lieu en Europe : l'Allemagne et l'Italie ont connu des épisodes exceptionnels causant la mort de plus de 200 personnes. Sans parler des feux ravageurs qui ont concerné les États-Unis, la Grèce ou encore le Sud de la France au mois d'août, favorisés par des températures élevées et une végétation sèche.

Enfin, de manière assez inédite, les fabricants français de pâtes ont même tiré la sonnette d'alarme le 16 août 2021. « Le dérèglement climatique met en danger le marché des pâtes alimentaires », ont ainsi déclaré le Sifpaf (Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires) et le CFSI (Comité français de la semoulerie

industrielle) par voie de communiqué. À l'origine, « des pluies beaucoup trop abondantes en Europe et une sécheresse sans précédent au Canada, qui conduisent à une pénurie de blé dur, seule matière première des pâtes alimentaires, et à la flambée historique des prix mondiaux », selon les acteurs de la filière.

Les conséquences d'un réchauffement climatique à 2 °C...

Plusieurs études scientifiques démontrent que les conséquences du dérèglement climatique ne se limiteront pas à une météo plus chaude. Dans un récent rapport (octobre 2018), le GIEC a étudié les conséquences planétaires d'un réchauffement à 1,5 °C en le comparant notamment à un scénario à 2 °C (alors que notre trajectoire actuelle devrait nous mener bien au-delà si rien ne change rapidement et fortement...).

Parmi les principaux enseignements de ce rapport et de différentes études sur ce même sujet, on peut retenir plusieurs conséquences dramatiques : disparition de plus de 99 % des récifs coralliens, montée des eaux, augmentation significative des événements météorologiques extrêmes (durée, fréquence et intensité), baisse de la production agricole, disparition de certains écosystèmes, 490 millions de personnes supplémentaires exposées à des difficultés d'accès à l'eau, 61 millions de personnes en plus concernées par la sécheresse, réduction des stocks de poissons, augmentation des risques d'inondation...

250 millions de réfugiés climatiques

Dans une publication de 2018 à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (Pologne), le haut-commissaire adjoint de l'ONU pour les réfugiés L. Craig Johnstone affirme : « Selon les prévisions les plus optimistes, près de 250 millions de personnes seront déplacées au milieu de ce siècle à cause de conditions météorologiques extrêmes, de la baisse des

réerves d'eau et d'une dégradation des terres agricoles. Cela signifie que le nombre de personnes déplacées augmentera de 6 millions au minimum par an à cause du changement climatique. »

100 millions de personnes pauvres en plus

Dans un rapport publié en novembre 2015, la Banque mondiale avait estimé que le non-respect des engagements climatiques et les conséquences qui en découlent pourraient faire basculer plus de 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

250 000 décès de plus par an

De son côté, l'OMS a indiqué : « Entre 2030 et 2050, on s'attend à ce que le changement climatique entraîne près de 250 000 décès supplémentaires par an, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur. »

La disparition de 5 % des espèces vivantes du globe

Concernant la biodiversité, des scientifiques de l'Université du Connecticut (USA) ont évalué qu'avec un réchauffement de 2 °C, plus de 5 % des espèces animales du globe seraient menacées d'extinction⁶.

La fin des vignobles en vallée du Rhône et dans le Sud-Ouest

Autre conséquence... « La surface de terres propices à la culture de la vigne va se réduire dans de nombreuses régions traditionnellement productrices de vin, comme la région de Bordeaux ou la vallée du Rhône, ainsi qu'en Toscane en Italie. Mais on trouvera de plus en plus d'endroits favorables dans des régions plus au nord, en Amérique du Nord et en Europe », a indiqué Lee Hannah, le principal auteur d'une étude américaine publiée en 2013.

Paroles d'expert

François-Marie Bréon, chercheur, physicien climatologue au laboratoire des Sciences du climat et de l'environnement (CEA, CNRS, université de Versailles-Saint-Quentin) :

« Il est vrai que les variations de températures entre l'hiver et l'été sont bien supérieures à 2 °C et que l'humain s'y adapte bien. Donc un réchauffement de 2 °C ne semble pas considérable. Mais lorsqu'on parle climat, il faut bien comprendre qu'on parle de 2 °C en moyenne sur la Terre, ce qui inclut les océans et les terres émergées. Or le réchauffement est plus rapide sur les terres que sur les mers, et surtout aux hautes latitudes. Donc, en pratique, un réchauffement moyen de 2 °C conduit à environ 3 °C supplémentaires en moyenne pour la France.

Par ailleurs, il existe des phénomènes d'amplification qui font que les canicules peuvent être encore plus intenses avec des variations de 4 ou 5 °C supérieures à ce que l'on a pu connaître jusqu'ici.

Je pense que l'humain peut s'adapter à ces changements, ce qui ne sera pas le cas de certains écosystèmes ou de la biodiversité. Le souci pour notre espèce est que, lorsque le climat change, nous nous retrouvons avec des infrastructures qui ne sont plus adaptées aux nouveaux épisodes extrêmes, ce qui conduit à des désastres comme on a pu en voir avec les inondations de l'été 2021 en Europe.

En résumé, un changement est forcément problématique parce que nos modes de vie, notre agriculture, nos infrastructures, nos ponts, nos routes ne sont plus adaptés, ce qui entraîne des effets graves.

Enfin, il faut bien voir que les rendements des cultures sont affectés par le changement climatique, ce qui va conduire certaines

populations à ne plus pouvoir se nourrir correctement, avec les conséquences qui iront avec.

Donc j'insiste pour dire que si l'humain peut s'adapter à des changements de températures de l'ordre de 2 °C, ce sera au prix d'efforts considérables et de conséquences significatives sur ses modes de vie. »

(Entretien réalisé en juillet 2021)

En bref

- L'Accord de Paris a fixé un objectif de 2 °C, et idéalement de 1,5 °C, considérant qu'un dépassement aurait des conséquences dramatiques
- Il ne faut pas confondre météo et climat : si le climat mondial augmente en moyenne de 2 °C, cela ne signifie pas que nous vivrons au quotidien avec 2 °C de plus sur les normales saisonnières
- Les conséquences d'un réchauffement de 2 °C sont nombreuses et dramatiques : montée des eaux, événements extrêmes, pauvreté, migrations, décès...

**“Être flexitarien, c’est
manger varié avec
une viande de qualité.”**

CAMPAGNE DE COMMUNICATION, FÉVRIER 2019

L'association Interbev (interprofession bétail et viande) lance une campagne de communication axée sur ce message : *« Aimez la viande, mangez-en mieux »*.

On peut également lire sur un de leurs (nombreux) sites Internet⁷ : *« Être flexitarien, c'est ne se passer de rien, c'est allier la variété à la qualité, c'est avant tout du bon sens, alors comme Thomas, aimez la viande, mangez-en mieux. »* Ou encore : *« Le flexitarien, c'est l'omnivore du ^{xxi}^e siècle ! Un consommateur éclairé, qui mange de tout : des aliments d'origine animale aussi bien que végétale. Libre de choisir son alimentation, il mange en conscience, c'est-à-dire en quantité raisonnée, et privilégie autant le plaisir que la qualité, mais aussi l'équilibre et la variété, le local et la durabilité. »*

Décryptage

En profitant du flou relatif qui entoure encore le concept de régime flexitarien, l'interprofession bétail et viande essaye d'imposer habilement sa vision. Pour elle, être flexitarien signifierait se tourner vers une viande de meilleure qualité et non réduire sa consommation de viande. Le discours marketing est très audacieux et surfe sur une tendance sociétale forte autour des enjeux de

qualité pour la santé et de protection de l'environnement (la consommation de viande étant régulièrement pointée du doigt sur le plan sanitaire et environnemental), tout en prônant une consommation de viande décomplexée, du moment qu'elle est de qualité. La présence de certains mots très attendus par les consommateurs vient détourner en douceur le concept de flexitarien : « végétal », « conscience », « local », « durabilité »...

Définitions

Le flexitarisme correspond pourtant à une tout autre signification largement approuvée... et très simple.

- *Dictionnaire Larousse* : « Mode d'alimentation principalement végétarien, mais incluant occasionnellement de la viande ou du poisson. »
- *Encyclopaedia Universalis* : « Qui se traduit par une réduction volontaire de la consommation de viande rouge. »
- *Le Petit Robert* : « Flexitarien : qui limite sa consommation de viande, sans être exclusivement végétarien. »
- *Wikipédia* : « Le flexitarisme (mot-valise associant « flexible » et « végétarisme »), parfois appelé semi-végétarisme, est une pratique alimentaire dont la base quotidienne est végétarienne, mais qui autorise une consommation occasionnelle de viande. On qualifie ainsi couramment de flexitarien une personne omnivore qui a fortement réduit sa consommation de viande sans pour autant être devenu végétarien. »

Une publication de la revue *The Lancet* a d'ailleurs évoqué ce régime à travers le concept de régime « planétaire » : « Un régime flexitarien, essentiellement à base de plantes, mais pouvant éventuellement contenir de modestes quantités de poisson, de viande et de produits laitiers⁸. »

Quand les instituts de sondage et les médias en parlent

Pour continuer à définir les contours du concept de « flexitarien », il est intéressant de voir la façon dont les acteurs qui analysent ou traitent l'actualité et les tendances perçoivent le flexitarisme.

Un sondage réalisé par l'IFOP pour France Agrimer en 2021, intitulé « Végétariens et flexitariens en France⁹ », a constaté « qu'il n'existe aucune définition officielle du flexitarisme, les personnes se déclarant de ce régime peuvent donc en avoir des interprétations assez variées selon leur situation personnelle ». Lorsque l'institut de sondage demande aux personnes sondées de se positionner par rapport à leurs habitudes alimentaires, il propose tout de même face au terme flexitarien la description suivante : « Je diminue volontairement ma consommation de viande, sans être exclusivement végétarien. » On note bien ici que le terme utilisé est « diminuer » et non « modifier ». L'institut d'études Yougov s'est aussi intéressé au profil des flexitariens, ce qui lui a fourni l'occasion d'en donner une définition : il s'agit de personnes qui « consomment majoritairement végétarien mais se permettent occasionnellement de la viande¹⁰ ».

Pour le média *Notre Temps*, l'alimentation du flexitarien (appelé aussi « semi-végétarien ») est « avant tout végétarienne, souvent de type lacto-ovo-végétarienne », et le flexitarien « s'autorise viande ou poisson moins d'une fois par semaine mais plus d'une fois par mois¹¹ ». Quant au site de la chaîne d'informations CNews, il décrit le flexitarisme comme « consistant à ne manger qu'occasionnellement de la viande ou du poisson », évoquant aussi une alimentation « avant tout basée sur des légumes, fruits, légumineuses et céréales¹² ». Autre exemple, *Le Monde* parle d'un terme « à la mode » pour désigner « un individu qui réduit sa consommation de protéines animales¹³ ».

Paroles d'expert

Franck Gigon, médecin spécialisé en micro-nutrition, co-auteur de *La Méthode flexitarienne* (First Editions, 2013) :

« Le régime flexitarien, c'est revenir à la façon dont mangeaient les humains jusqu'à la Seconde Guerre mondiale : des produits animaux une à deux fois par semaine. L'ingénierie de la guerre a généré des ingénieries civiles, dont celle de l'alimentation. Les nutritionnistes industriels ont mis en avant la valeur ajoutée de la viande par rapport aux protéines végétales. Il s'agit aujourd'hui de diminuer sa consommation de viande par rapport à ce qui est préconisé par une "nutrition traditionnelle". Le flexitarisme, c'est du végétarisme à temps partiel : on peut manger un peu de viande plusieurs fois dans la semaine, mais pas nécessairement tous les jours. »

En bref

- Être flexitarien, c'est manger moins de viande et non manger une viande de meilleure qualité.
- L'usage du concept de flexitarisme par les études et les médias correspond à cette idée.
- On peut dire que le flexitarisme est un végétarisme à temps partiel.

“Le climat change, c’est naturel.”

QUELQUE PART SUR TWITTER

Sur Twitter, on peut lire, entendre, voir toutes sortes de théories plus farfelues les unes que les autres... qui trouvent un écho important. Elles émanent d'anonymes comme de personnalités publiques. Voici un exemple parmi tant d'autres (traduit en français) :

« Dans le magnifique Midwest, les températures ressenties atteignent - 60 degrés [Fahrenheit, note de l'auteur], la température la plus froide jamais enregistrée. Au cours des prochains jours, on s'attend à ce qu'il fasse encore plus froid. Il est impossible de rester dehors ne serait-ce que quelques minutes. Que diable se passe-t-il avec le réchauffement climatique ? S'il te plaît, reviens vite, on a besoin de toi ! »

Donald J. Trump, 29 janvier 2019

Et l'ancien président n'est pas un cas isolé...

Décryptage

L'idée selon laquelle le changement climatique actuel pourrait être naturel est un argument clé des climato-sceptiques. Il est vrai qu'il est percutant... et rassurant. Or naturellement, on préfère se raccrocher à ce qui rassure quand on a peur. C'est aussi un bon levier politique pour ne pas sombrer dans l'obscurantisme tout en nourrissant l'électorat le plus sceptique. Nicolas Sarkozy a ainsi déclaré en 2016 : « On parle beaucoup de dérèglement climatique, c'est très intéressant, mais ça fait 4,5 milliards d'années que le climat change. L'homme n'est pas le seul responsable de ce

changement. » Une petite musique pleine de fausses notes... Il est temps de mettre les choses au clair.

Un phénomène bien connu

Depuis sa création il y a 4 milliards d'années, la Terre a connu des variations de climat importantes avec des périodes proches en termes de températures de celle que nous connaissons actuellement et des périodes dites glaciaires beaucoup plus froides. Ces évolutions sont la conséquence de phénomènes naturels, notamment liés à l'orbite de la Terre autour du Soleil, qui n'est pas tout à fait stable, ou encore à l'activité solaire ou volcanique.

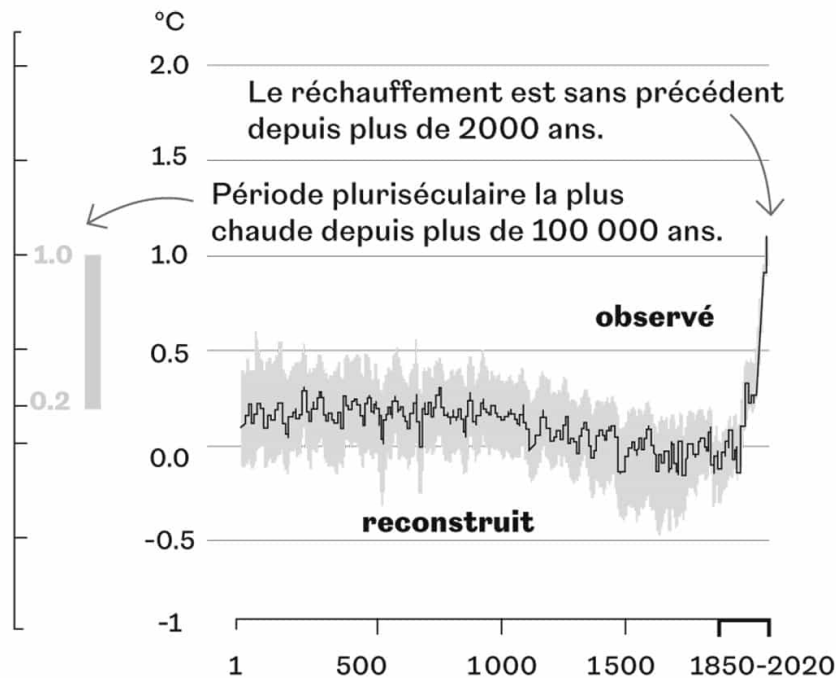
« Il y a environ 50 millions d'années, pendant une période nommée Éocène, on estime que la température moyenne de la Terre était 6 °C plus élevée que celle que nous connaissons. À l'inverse, pendant plusieurs périodes entre 600 millions et 800 millions d'années, les glaces recouvraient la totalité ou la quasi-totalité de la Terre¹⁴. »

Le changement anthropique du climat

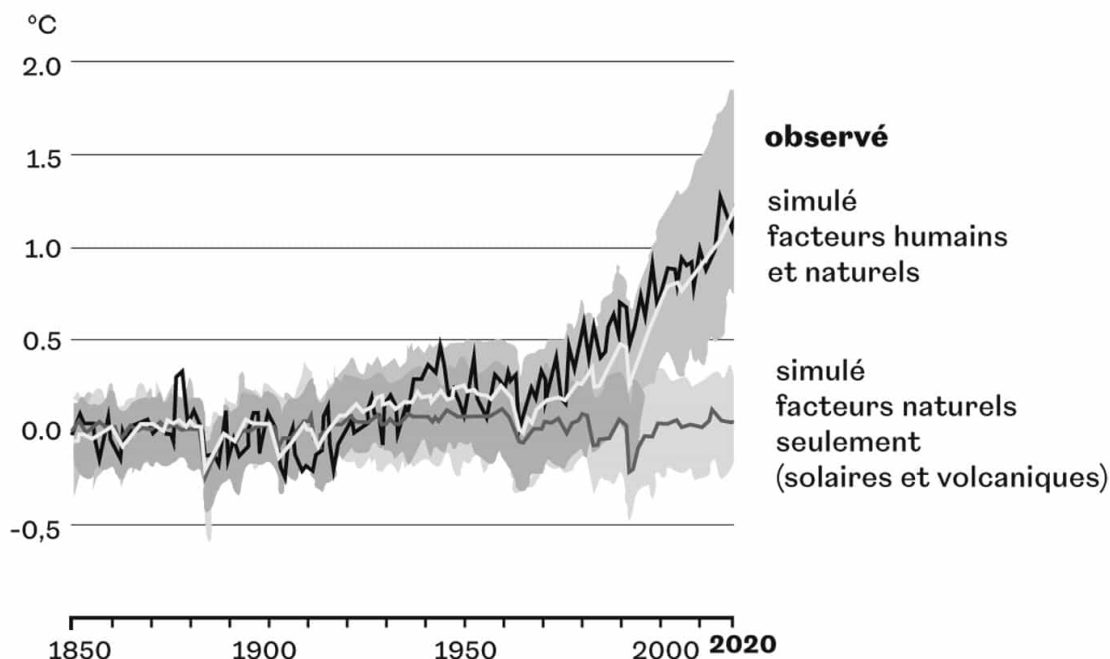
On distingue généralement le changement climatique et la variabilité climatique, le premier étant causé par l'humanité, le second d'origine naturelle. Ainsi, il existe une définition officielle du changement climatique anthropique (qui se cache désormais derrière l'expression populaire « changement climatique ») : « Évolution du climat venant s'ajouter à ses variations naturelles, qui est attribuée aux émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités humaines, et altérant la composition de l'atmosphère de la planète¹⁵. »

Le 9 août 2021, le GIEC (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat) a rendu publique la première partie de son sixième rapport sur le changement climatique. Il a notamment publié deux graphiques sur l'évolution naturelle du climat vs l'évolution provoquée par les activités humaines. Le constat est sans appel.

**Évolution de la température de surface globale
(moyenne décennale), telle que reconstruite (1-2000) et observée (1850-2020)**



**Évolution de la température de surface globale
(moyenne annuelle), telle qu'observée et simulée à l'aide de facteurs humains et naturels, comparée à celle dépendant uniquement des facteurs naturels (1850-2020)**



Source : 6^e rapport du GIEC

On voit bien qu'en 2000 ans, il n'y a jamais eu de variation aussi importante que celle observée depuis 1850. Il faut remonter 125 000 ans en arrière pour trouver une telle évolution due à un phénomène naturel, à la différence près que le processus fut beaucoup plus long, moins généralisé... et que nous ne sommes qu'au début du réchauffement actuel.

Il n'y a plus de place au doute

Dans la première partie de son dernier rapport, le GIEC est notamment revenu sur les origines de ce dérèglement actuel, considérant qu'il est « sans équivoque que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et la terre¹⁶ ».

Cette affirmation est le fruit d'un travail particulièrement important et rigoureux porté par 234 experts issus de 66 pays qui ont compilé pas moins de 14 000 études scientifiques sur le sujet. Il n'y a plus de place au doute : le changement climatique que nous vivons actuellement est causé par l'activité humaine. De son côté, Mark

Maslin, professeur de sciences du système Terre à l'University College London ne dit pas autre chose et ajoute même que l'argument « des “changements naturels” est conforté par la théorie selon laquelle le climat de la Terre se remet à peine des températures plus fraîches du petit âge glaciaire (1300-1850) et que les températures actuelles sont les mêmes que celles de la période de réchauffement médiéval (900-1300). Le problème est que le petit âge glaciaire et la période de réchauffement médiéval n'étaient pas des changements globaux mais régionaux dans le climat affectant l'Europe du Nord-Ouest, l'Amérique orientale, le Groenland et l'Islande¹⁷ ». Rien de naturel donc.

Paroles d'expert

François-Marie Bréon, chercheur, physicien climatologue au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (CEA, CNRS, université de Versailles-Saint-Quentin) :

« Sur le dernier million d'années, les cycles climatiques s'expliquent essentiellement par des variations de l'orbite de la Terre autour du Soleil et non par l'impact des activités humaines. Ce type de phénomène se produit d'ailleurs très lentement. Ainsi, il a fallu environ 10 000 ans (entre -20 000 et -10 000) pour passer de la dernière époque glaciaire au climat que nous connaissons aujourd'hui.

À l'inverse, le réchauffement climatique que nous vivons actuellement et qui est directement lié aux activités humaines va conduire à des modifications du même ordre de grandeur en seulement 100 ans.

Donc s'il est vrai qu'il y a déjà eu des changements climatiques très importants « naturellement », ils ont été infiniment plus lents que celui que nous sommes en train de vivre.

Conséquence : les écosystèmes ont beaucoup plus de mal à s'adapter à un changement qui est très rapide.

À ce jour, les climatologues comprennent parfaitement ce qu'il est en train de se passer : il n'y a absolument aucun doute que le changement climatique que nous vivons est d'origine anthropique. »

(Entretien réalisé en juillet 2021)

En bref

- Il est vrai que le climat change naturellement, mais à un rythme très lent, contrairement à ce qui est constaté depuis une centaine d'années.
- Une très large majorité de scientifiques s'accorde pour dire que le réchauffement climatique tel que nous le connaissons aujourd'hui est d'origine anthropique.

**“Le GIEC
est un organisme
politique.”**

9 SEPTEMBRE 2021

La publication d'une tribune de soutien au candidat Jadot en septembre 2021 ne passe pas inaperçue... François Gemenne, auteur principal du GIEC, cosigne un texte soutenant très clairement la candidature de Yannick Jadot à la primaire des écologistes. Il s'en explique sur Twitter : « *Un petit mot pour expliquer pourquoi j'ai décidé de soutenir Yannick Jadot : simplement parce que je pense qu'il y a une chance. Une (toute) petite chance, mais une chance quand même. Et que je pense que cela vaut la peine de tout mettre en œuvre pour la saisir.* »

Ce qui suscite dans la bouche (ou sous la plume) des climato-sceptiques (ou optimistes) de nombreuses réactions de ce type : « *Vous êtes naïf : le #Giec organisme très politique : des experts issus d'organismes de recherche qui n'existent que dans les pays occidentaux, nommés par les gouvernements, rapports contrôlés par ceux-ci, résumés aux décideurs rédigés par les politiques sans les scientifiques...* »

Décryptage

Certains auteurs du GIEC s'engagent politiquement à titre personnel, ce qui nourrit l'idée selon laquelle le groupement

d'experts sur le climat est un organe politique et n'est donc pas légitime pour informer la population mondiale et les gouvernants sur l'état du dérèglement climatique.

Mais comment fonctionne vraiment le GIEC dont la voix porte particulièrement aujourd'hui, et peut-on douter de son impartialité ? S'il est impossible d'affirmer que tous ses membres sont neutres, non politisés, sans aucun conflit d'intérêts, on peut sans difficulté être assuré que sa composition et sa méthodologie de travail le mettent clairement à distance de toute fonction politique partisane. En revanche, il a un rôle politique en ce qu'il a pour mission d'informer les décideurs politiques et le grand public de l'évolution du changement climatique et de ses conséquences. En résumé, il assume une fonction politique basée sur la science, mais il n'appartient à aucune mouvance politique.

Les origines du GIEC

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est né en 1988 sous l'impulsion de deux structures onusiennes : l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'Environnement. Il a été créé « en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade¹⁸ ».

La méthodologie du GIEC

« Le GIEC a pour mandat d'évaluer, sans parti pris et de manière méthodique et objective, l'information scientifique, technique et socio-économique disponible en rapport avec la question du changement du climat.

Le GIEC n'est pas un laboratoire ni une structure commanditant et finançant ses propres recherches. C'est un lieu d'expertise collective visant à synthétiser les travaux menés dans les laboratoires du monde entier.

Le GIEC travaille à dégager clairement les éléments qui relèvent d'un consensus de la communauté scientifique et à identifier les limites dans les connaissances ou l'interprétation des résultats.

Les rapports du GIEC ne doivent pas prescrire de choix de nature politique. La formule constamment rappelée à ce sujet est que le contenu des rapports doit être "pertinent politiquement, mais non prescriptif".

Si l'originalité du GIEC est d'associer les États au processus d'élaboration des rapports d'évaluation, ceux-ci n'interviennent que lors de la phase finale : la rédaction du « résumé pour décideurs ». Ce texte est examiné puis adopté ligne par ligne par les représentants des gouvernements sous le contrôle des scientifiques, auteurs du texte initial. Ainsi, les États interviennent effectivement dans le processus d'acceptation de la synthèse des rapports d'évaluation, ce qui leur donne un caractère universel, mais pas dans le processus d'expertise scientifique qui consiste à rédiger le rapport extensif.¹⁹ »

Le GIEC en chiffres (mis à jour pour le sixième rapport, sorti le 09 août 2021)

- 195 pays membres.
- 198 auteurs principaux + 36 éditeurs qui s'assurent que les commentaires des gouvernements et experts soient bien pris en compte (ils viennent de 65 pays différents).
- 517 auteurs collaborateurs (ponctuels).
- Plus de 14 000 études scientifiques analysées.

- 78 007 observations formulées par les experts et les gouvernements.

La sélection des auteurs : diversité et conflits d'intérêts

Tout part d'un appel à candidatures qui permet au comité de sélection de recevoir des CV détaillés et de sélectionner des experts en fonction de leurs compétences.

« Le GIEC s'efforce de réunir des équipes d'auteurs représentatives de la diversité des points de vue et des qualifications scientifiques, techniques et socio-économiques. Afin de parvenir à des rapports d'évaluation exhaustifs, c'est-à-dire qui ne favorisent pas un pays ou un groupe de pays mais tiennent compte des problématiques de chaque région, les équipes sont constituées d'une variété d'auteurs provenant de diverses régions et de pays développés comme de pays en développement.^{[20](#)} »

Il faut savoir enfin que le GIEC a adopté une politique en matière de conflits d'intérêts afin que ses intervenants ne puissent « être placés dans une situation susceptible d'amener une personne raisonnable à mettre en doute, voire à mésestimer ou rejeter les travaux du GIEC en raison de l'existence d'un conflit d'intérêts^{[21](#)} ».

Paroles d'expert

Sophie Szopa, directrice de recherche CEA au sein du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (elle a coordonné un chapitre du rapport du groupe 1 du GIEC, qui porte sur les espèces à courte durée de vie qui agissent sur le climat) :

« Il y a une très grande diversité au sein du GIEC. Avec 195 pays membres et autant de modes de gouvernance bien spécifiques, mais aussi des intérêts vis-à-vis du climat qui sont très différents.

Pour ce qui concerne la composition, les auteurs sont choisis pour leur expertise. Par exemple, ce rapport du groupe A a réuni plus de 200 experts ayant des compétences très variées : des océanographes, des spécialistes de la cryosphère, de la chimie de l'atmosphère, des spécialistes de la physique du climat... À partir de là, nous analysons l'ensemble des publications sur une question donnée avec une ligne de conduite, la neutralité et l'objectivité, dans le but de répondre aux questions scientifiques qui restaient ouvertes dans le rapport précédent.

Ensuite, chaque chapitre comprend un résumé exécutif qui présente la substantifique moelle de ce qu'on a établi dans le chapitre, puis ces différents résumés viennent nourrir un résumé technique de l'ensemble du rapport. Ensuite, à partir de ce résumé technique, une nouvelle étape de distillation permet de rédiger le résumé pour les décideurs.

Ce résumé pour décideurs est un objet un peu spécial puisqu'il est approuvé, ligne par ligne, à la fois par les scientifiques du rapport et par les différents gouvernements qui peuvent émettre des commentaires auxquels nous répondons. Il y en a eu 3 000 pour le résumé du dernier rapport. Lors de cette étape d'approbation, les pays ont des intérêts divergents et ils nous demandent de nouveau des comptes. Le contenu final du résumé reflète donc notre convergence collective sur une même conclusion à partir des mêmes éléments de preuve. »

En bref

- Le GIEC a été créé « en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques ».
- Les auteurs sont choisis pour leurs compétences, et leurs éventuels conflits d'intérêts sont contrôlés.
- La diversité des États et des auteurs est un gage d'indépendance ; les rapports sont avant tout scientifiques.

**“Si tu ne manges
pas de viande,
tu vas finir par tomber
malade.”**

GABRIEL, 22 ANS

« Ma grand-tante m'a dit un jour, comme une évidence : "si tu ne manges pas de viande, tu vas finir par tomber malade". Elle pense que ne pas manger de viande est contre nature car, depuis ses origines, l'homme est omnivore. Comme toute personne ayant été végétarienne à un moment de sa vie, j'ai été confronté à des préjugés et surtout à beaucoup de jugements négatifs. J'ai toujours trouvé cela étrange de susciter des remarques sur ce que je peux ingérer ou non, car c'est quand même quelque chose de très personnel. Il arrive que la pression sociale me fasse manger de la viande. Par exemple lors des repas de famille, au restaurant, entre amis, en voyage. Cela dit, je n'achète généralement pas de viande et les plats que je me prépare quand je suis seul sont en grande majorité végétariens. »

Décryptage

C'est une remarque que tout végétarien a entendue au moins une fois : et si le fait de ne pas manger de viande pouvait entraîner des carences, notamment en protéines ? C'est l'avis d'une majorité d'entre nous, à en croire une étude de l'institut de sondage IFOP réalisée pour France Agrimer : 79 % des Français pensent que manger de la viande est « nécessaire » pour être en bonne santé^{[22](#)}.

Aux origines du végétarisme

On en viendrait presque à penser que végétaliser nos assiettes est une lubie du monde moderne, pour ne pas dire de bobos citadins. C'est loin d'être le cas ! En réalité, le sujet a émergé au ^v^e siècle avant notre ère chez des disciples d'un certain Pythagore qui refusaient de manger de la chair. La souffrance animale était alors au cœur de la doctrine. On retrouve la même approche dans certaines religions comme l'hindouisme. « Les sages hindous sont pour la préservation de toute vie animale. Selon eux, le fait de tuer un être vivant va à l'encontre de la dévotion. Des textes hindous, comme le poème du Mahâbhârata, fixent comme principe de "s'abstenir de blesser" tout être vivant. Un lien fort existe entre le développement de l'âme et l'alimentation²³. »

Jusqu'en 1873, en France, les végétariens étaient appelés « pythagoréens » en référence au philosophe. On les a même appelés « légumiste » un temps, mais ce sont les termes « végétariens » et « végétaliens » qui ont fini par s'imposer.

Au ^{xxi}^e siècle, les motivations des végétariens sont diverses, même si l'on peut dégager quelques grandes lignes communes :

- la protection de l'environnement, puisque la production animale est très gourmande en émission de gaz à effets de serre, mais a aussi de lourdes conséquences sur la déforestation (avec l'importation massive de soja pour nourrir les bêtes par exemple) ;
- la question du bien-être animal, qui s'impose en particulier dans un contexte où l'élevage intensif pose des questions éthiques majeures ;
- les conséquences sur notre santé, qui interrogent de plus en plus (plusieurs études ont pu montrer les dangers pour notre santé induits par une trop grande consommation de viande, et particulièrement de viande rouge. Voir à ce sujet les recommandations de l'ANSES²⁴).

Les différents types de régimes alimentaires

Aujourd'hui, on a tendance à mettre tout le monde dans le même sac quand on parle de végétarisme. Il existe pourtant plusieurs nuances :

- l'omnivore mange de tout, y compris de la viande ;
- le flexitarien a pour objectif de baisser sensiblement sa consommation de viande ;
- le pesco-végétarien ne mange pas de viande, mais du poisson, des fruits de mer, du lait, des œufs ;
- l'ovo-lacto-végétarien ne mange ni poisson, ni viande, mais du lait, des œufs ;
- le végétalien ne mange aucun aliment d'origine animale, uniquement des aliments d'origine végétale (céréales, légumes, fruits, légumineuses...).

La question centrale des apports nutritionnels

Le classement ci-dessous est basé sur une infographie publiée par *Le Monde*, qui précise qu'il s'agit d'une « représentation très simplifiée²⁵ ». En italiques sont indiqués les apports insuffisants, tous les autres sont considérés comme conséquents.

- Œufs (protéines, *vitamine B12*)
- Produits laitiers (protéines, iode, folates, vitamine D, vitamine B12, calcium, zinc)
- Viande (protéines, vitamine B12, fer, zinc)
- Poissons, fruits de mer (protéines, iode, oméga 3, vitamine B12, fer, zinc)
- Céréales et légumineuses (protéines, folates, fibres, *calcium, fer, zinc*)
- Fruits et légumes (folates, fibres, *fer*)

On voit donc que l'absence totale de poissons, œufs et viandes et produits laitiers peut amener à une carence en vitamine B12, qui joue un rôle clé dans le bon fonctionnement du système immunitaire et la formation normale des globules rouges notamment.

Pour revenir à cette affirmation selon laquelle le fait de ne pas manger de viande aurait des conséquences négatives sur notre santé, en particulier chez les plus jeunes, on peut se référer à une note de l'ANSES publiée dans le cadre d'une loi (egalim) qui a ouvert la voie à la possibilité d'expérimenter le principe d'un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires. Pour l'autorité de santé « des repas végétariens diversifiés et équilibrés devraient permettre, en théorie, de fournir l'ensemble des macro et micronutriments dans des proportions compatibles avec une alimentation saine et ne seraient donc pas susceptibles d'entraîner de dégradation de la qualité nutritionnelle de l'alimentation des enfants²⁶. »

Dans l'article publié par le service des Décodeurs sur *lemonde.fr*, en réponse à l'affirmation du ministre de l'agriculture Julien Denormandie qui avait pris position concernant l'introduction de repas végétariens dans les cantines scolaires (« Donnons-leur simplement ce dont ils ont besoin pour bien grandir. La viande en fait partie. »), on peut lire : « Le consensus scientifique dit pourtant l'inverse depuis longtemps. “Proposer des repas sans viande le midi à un enfant ne pose aucun problème d'équilibre nutritionnel, car il consommera très certainement des produits animaux à d'autres moments”, rassure Benjamin Allès, chercheur au sein de l'équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle de l'université Paris-XIII²⁷. »

Paroles d'expert

Édouard Pelissier, chirurgien en cancérologie, membre de l'Académie des sciences de New York, auteur de *Végétarien, végétan ou flexitarien ? Ce qui est bon pour la santé* (Odile Jacob, 2019) :

« Ce qui caractérise l'Homme, à partir d'Homo sapiens, c'est qu'on trouve toujours des restes animaux sur les sites explorés. Ce qui prouve bien que l'humain a toujours mangé de la viande, et ce qui signifie que d'un point de vue biologique, notre organisme s'est habitué progressivement à un régime alimentaire composé de viande, de poissons, etc. Donc nous avons besoin d'un certain nombre de nutriments que l'on ne trouve que dans les produits d'origine animale.

C'est pourquoi, si on décide de ne pas manger de viande, il faut la remplacer par du poisson et d'autres produits d'origine animale comme les œufs, le fromage, etc. Sinon on s'expose à des carences en protéines, en vitamine B12, qui n'est présente que dans des produits d'origine animale, à l'exception de quelques champignons et quelques algues. Le fer est aussi concerné par ce risque de carence, tout comme les omégas-3. Il faut bien comprendre que même si on trouve certaines de ces vitamines dans les végétaux, c'est en moins grande quantité et avec une capacité d'absorption par l'organisme moins importante. »

En bref

- Il existe plusieurs régimes végétariens, dont chacun présente des enjeux différents pour notre santé.
- Le fait de ne pas manger de viande ne nous expose pas à un risque pour notre santé, à condition de la remplacer par des apports nutritionnels équivalents.

- De nombreux scientifiques conseillent, si on se passe de viande, de manger des produits d'origine animale afin de garantir un régime alimentaire sans carences.

**“Oui aux plantes
dépolluantes pour
un intérieur sain.”**

SAZE (GARD), LE 1^{ER} NOVEMBRE 2021

Pas plus tard qu'hier, Hélène se félicitait d'avoir quitté la ville pour s'installer à la campagne. Mais depuis qu'elle a appris en surfant sur Internet que, sur la période 2018-2020, son village a connu un dépassement des seuils légaux d'ozone 58 jours par an en moyenne, elle n'est plus aussi sereine²⁸.

Hélène s'interroge sur ce qu'elle pourrait faire chez elle pour purifier l'air. Elle tombe ainsi sur un article à propos des plantes dépolluantes qui ne dit rien sur l'ozone, mais se montre quand même rassurant : « *Agissant comme un filtre, les plantes dépolluantes nettoient l'air qui nous entoure. Grâce à leurs feuilles, elles absorbent les mauvaises ondes électromagnétiques et les différents types de polluants présents dans nos intérieurs. Colles, cires, peintures, désodorisants, bois agglomérés, isolants, moquettes ou encore papiers peints, des polluants issus de ces produits sont omniprésents dans l'atmosphère. Il en va de même dans les textiles, le tabac et toutes les autres sortes de combustions* ²⁹... » Il n'en faut pas plus à Hélène ! Elle adore les plantes et décide de consacrer sa journée à en acheter quelques-unes pour son intérieur.

Décryptage

La préoccupation des Français vis-à-vis de la pollution et de son impact sur leur santé est de plus en plus marquée, ce que les producteurs et vendeurs de plantes dites « dépolluantes » ont bien compris. La promesse : améliorer la qualité de l'air intérieur de nos logements. Mais malgré des noms latins qui sonnent plutôt bien, il n'en est rien dans les faits.

Alors pourquoi une telle idée reçue ? Aussi étonnant que cela puisse paraître, tout est parti d'une étude de la NASA de 1989³⁰, selon laquelle certaines plantes ont la capacité d'améliorer significativement la qualité de l'air intérieur. Ce qui est tout à fait vrai, chaque plante ayant des capacités de purification spécifiques :

- Plante araignée : monoxyde de carbone ;
- Langue de feu : xylène, ammoniac ;
- Langue de belle-mère : formaldéhyde, trichloréthylène, benzène...³¹

Des conditions... impossibles à atteindre !

Si la NASA a dit juste, il convient de s'intéresser aux conditions réelles dans lesquelles une efficacité des plantes « dépolluantes » est avérée. « Il ne faut pas se leurrer, quelques plantes vertes ne suffiront jamais à transformer un air intérieur pollué en air pur exempt de gaz polluants, de moisissures et de poussières allergènes. Dans l'absolu, pour réellement dépolluer l'air d'une pièce, il faudrait 2,4 plantes au mètre carré, soit une véritable forêt³². » Un avis confirmé par l'ADEME, qui a notamment réagi à la publication de la NASA, en précisant que « ces travaux donnent des résultats, pour une liste de plantes exposées en conditions contrôlées, sur une courte période d'exposition et à des doses très élevées en polluants, ce qui reproduit les conditions à l'intérieur des capsules spatiales³³. »

Face à l'argument commercial de plus en plus présent dans le discours des professionnels, l'Agence de la transition écologique a publié un avis tranché sur la question : « En laboratoire, en enceintes contrôlées, des plantes peuvent présenter une capacité à absorber certains polluants gazeux. Cette capacité peut être influencée par différents paramètres physiques et/ou biologiques. Dans les bâtiments, en conditions réelles d'exposition, l'efficacité d'épuration de l'air par les plantes seules est inférieure à l'effet du taux de renouvellement de l'air sur les concentrations de polluants. Autrement dit, l'aération et la ventilation restent bien plus efficaces que l'épuration par les plantes. Par conséquent, l'ADEME considère que l'argument « plantes dépolluantes » n'est pas validé scientifiquement au regard des niveaux de pollution généralement rencontrés dans les habitations et des nouvelles connaissances scientifiques dans le domaine. »

Dans un article publié le 6 novembre 2019 dans la revue *Nature*, des chercheurs ont démontré que « les plantes en pot n'améliorent pas la qualité de l'air ». Pour soutenir cette affirmation, ils ont étudié pas moins de 196 résultats d'expérimentations et 12 études sur le sujet³⁴.

Alors, que faire ?

Aérer matin, midi et soir son logement pendant 10 minutes est considéré comme le meilleur moyen de lutter contre la pollution de l'air intérieur. Car contrairement à une autre idée reçue, l'air intérieur est souvent beaucoup plus pollué que l'air extérieur malgré les activités humaines.

De plus, certaines bonnes pratiques sont à intégrer : éviter les produits d'entretien qui ne sont pas éco-labélisés, veiller à l'entretien de son mode de chauffage, au système d'aération, éviter les encens et bougies parfumées.

En bref

- Les plantes dites dépolluantes ont bien cette propriété, mais pas dans les conditions de la vie quotidienne. Dans nos intérieurs, elles n'ont donc pas l'effet escompté.
- Rien ne vaut une bonne aération de son logement deux à trois fois par jour pendant 10 minutes.
- L'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur.

**“Quand t’achètes bio,
y a que l’étiquette
qui change. Rien n’est
contrôlé !”**

ARLES, LE 12 DÉCEMBRE 2021

- « Tu nous as régallées, Tata, c'était vraiment trop bon... Merci !*
- C'est gentil, c'est toujours un bonheur de partager un bon repas avec toi.*
 - Et tu sais choisir les bons produits aussi... Ton petit marché du boulevard des Lices...*
 - Pas si petit que ça ! Mais c'est vrai que j'y ai mes habitudes.*
 - En plus l'offre des marchés est de plus en plus locale, de saison et bio. Il se passe vraiment quelque chose...*
 - Oh tout ça c'est un peu du vernis, j'y vais depuis 40 ans et à part des étiquettes vertes avec écrit AB et des prix plus chers, pas grand-chose n'a changé.*
 - Ça change quand même un peu d'acheter bio, c'est meilleur pour la santé et pour l'environnement.*
 - Tu crois à ces foutaises toi ? Tu as bien mangé ? C'était pas du bio, enfin on n'en sait rien et je te dis ça change rien. Quand t'achètes bio, c'est les mêmes produits que les autres, y a que l'étiquette qui change, y a aucun contrôle ! Et alors je te parle pas des produits qu'on fait venir de l'étranger... Tu crois vraiment qu'on peut faire confiance aux produits argentins ou indiens ? Ça me fait rigoler... »*

Décryptage

Il est important de comprendre que, en France, on ne s'improvise pas agriculteur en bio du jour au lendemain... D'abord, il faut déclarer son activité auprès de l'Agence bio et passer un contrat avec un organisme certificateur indépendant qui va effectuer des contrôles chaque année. Par ailleurs, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) effectue également des contrôles réguliers sur les produits nationaux et provenant de l'étranger. Bien sûr, il peut toujours y avoir des fraudes, mais les contraintes sont très fortes. C'est d'ailleurs pour cela que les agriculteurs reçoivent des aides à la conversion bio, qui leur permettent de faire leur transition vers cette nouvelle forme d'agriculture.

Le cadre juridique

L'agriculture bio (AB) est régie à l'échelle de l'Union européenne. La réglementation encadre :

- « – Les principes de production, d'élevage, de préparation, de distribution et d'importation ;
 - les listes positives de produits additifs et auxiliaires utilisables (pour la fertilisation, les traitements, la transformation...) ;
 - les principes de contrôle, de certification, de sanction et d'étiquetage³⁵. »
- « Seuls les produits contenant au moins 95 % d'ingrédients agricoles certifiés biologiques peuvent comporter les termes “biologique” ou “bio” dans leur dénomination de vente, comme par exemple “purée biologique” ou “compote bio”. »

« Tous les opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, importateurs, etc.) sont contrôlés systématiquement au moins une fois par an par des organismes certificateurs agréés par l'INAO. Ces contrôles sont prévus par la réglementation communautaire.

Par ailleurs, la DGCCRF, dans sa mission de surveillance du marché et de protection du consommateur, contrôle les produits mis sur le

marché. Ces contrôles visent à assurer le respect des règles relatives à la production biologique par les opérateurs (notamment l'obligation de faire certifier leur activité) ainsi que les mentions affichées sur les produits ("bio", "biologique" et termes assimilés), qui ne doivent pas induire le consommateur en erreur (notamment concernant les produits non agricoles).

L'absence de résidus de pesticides dans les produits biologiques est également contrôlée par le prélèvement d'échantillons qui sont ensuite analysés par les laboratoires³⁶. »

Les règlements CE 889/2008 et 2018/848 encadrent la production biologique, l'étiquetage ou encore le contrôle des produits.

Les organismes de contrôle agréés par INAO France sont : Ecocert France, Certipaq, Certis, Bureau Alpes contrôles, Ocacia, Afnor certification, Bureau Véritas, Qualisud, Eurofins, Certisud, Controlunion.

Les obligations pour les opérateurs bio

Qu'ils soient producteurs, transformateurs ou grossistes, les opérateurs doivent obligatoirement notifier leur activité à l'Agence bio. Chaque acteur de la filière doit également passer un contrat avec un des organismes certificateurs agréés par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

Dans ce cadre, chaque organisme certificateur aura la charge de contrôler l'activité des opérateurs bio au moins une fois par an puis, au bout de trois ans sans non-conformité, tous les deux ans.

Au-delà, la DGCCRF contrôle les produits mis sur le marché avec la possibilité de prélever des échantillons et de les faire analyser en laboratoire.

Le plan annuel de contrôle pour l'agriculture biologique

« Ce plan annuel de contrôle a pour objet de vérifier le respect des dispositions du règlement n°834/2007 pour la mise sur le marché des produits présentés comme issus de l'agriculture biologique. En 2017, 1 624 opérateurs ont été contrôlés, pour un taux d'anomalie de 28 %. 60 procès-verbaux et 449 avertissements ont été adressés et 169 mesures de police administrative mises en œuvre³⁷. »

L'importation des produits bio dans l'Union européenne

Sur ce point particulier, la réglementation européenne impose un cadre : les produits doivent « provenir de pays tiers dont la réglementation a été évaluée comme équivalente à celle de l'UE³⁸. »

Il est intéressant de noter que ce cadre a été renforcé depuis l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2018/848, qui prévoit la conclusion d'accords commerciaux avec les pays tiers, ainsi que le renforcement des contrôles des produits.

Paroles d'expert

Bruno Génin, agriculteur bio et conventionnel dans la Meuse sur une surface de 200 hectares, dont près de 53 en bio :

« Sur le plan administratif, nous devons tenir un cahier d'enregistrement de toutes les interventions mécaniques ou phytosanitaires. Par exemple, quand nous utilisons des préparations pour désinsectiser des locaux de stockage, il faut fournir les factures. En fin de compte, faire du bio, c'est accepter d'ouvrir ses outils de production et sa comptabilité.

Quant au produit final, nous savons dès le départ que des échantillons peuvent être prélevés par un contrôleur pour faire des

analyses afin de vérifier si rien n'est contaminé.

Le contrôle annuel a généralement lieu un peu avant les récoltes et s'exerce sur les cultures et l'installation. Comme nous sommes alors en fin de parcours cultural, le contrôleur peut nous poser toutes les questions qu'il veut sur ce qu'on a fait. Et au-delà de ce rendez-vous annuel, nous savons que nous pouvons aussi subir des contrôles inopinés. »

(Entretien réalisé en juin 2021)

En bref

- Pour produire des produits bio, il faut une autorisation délivrée par un organisme indépendant.
- Chaque opérateur bio est contrôlé régulièrement et de manière inopinée.
- La DGCCRF dispose d'une batterie de sanctions (PV, avertissements, mesures de police administrative).
- Les produits bio provenant de pays tiers sont également contrôlés.

**“Dans le monde
d’aujourd’hui,
on ne peut pas être
écolo et faire
des enfants.”**

LA PRESSE, 11 NOVEMBRE 2018

Dans l'article d'un média canadien, 11 personnes interrogées, 11 personnes qui expliquent pourquoi elles ont décidé de ne pas mettre un être humain de plus au monde. Romain a « peur ». Pour Mylène, *« pas question de mettre au monde un enfant qui va vivre les changements climatiques et la pollution, ou peut-être la guerre »*. Même son de cloche pour Maud, qui lâche : *« Je n'aurai pas d'enfants parce que je ne souhaite pas faire entrer une vie humaine dans un monde aux enjeux environnementaux de plus en plus importants. [39](#) »*

Décryptage

Ils ne sont pas majoritaires, mais leur voix porte de plus en plus dans un monde où l'avenir est plus que jamais incertain. Il n'est bien sûr pas question ici de leur jeter la pierre, car leur réflexion relève de l'intime, et leur choix est extrêmement fort, respectable et compréhensible. Je ne le partage pas, par expérience notamment (j'ai eu 3 enfants et je suis grand-père depuis mes 40 ans), car sans ma première fille, née alors que j'avais 19 ans, qui sait où je serais aujourd'hui. Nous sommes nombreux à avoir vécu ce « déclic » lors de la naissance du premier enfant... et des suivants.

Pourtant, il y a de quoi avoir quelques sueurs froides quand on regarde ce qui nous attend dans les prochaines décennies. Et puisque notre espèce n'a pas une espérance de vie démesurée, c'est à nos enfants que l'on pense quand on évoque, par exemple, 2050 (et cette date n'a pas été choisie au hasard).

Face à tous les dangers

Les enfants nés en 2022 auront 28 ans en 2050...

D'abord la Terre devrait être peuplée de quelque 10 milliards d'êtres humains (nous sommes 7,9 milliards au moment de la rédaction de cet ouvrage). D'après certaines études, nous serons contraints de manger des insectes ou de la viande de synthèse, car la production agricole ne permettra pas de nourrir tout le monde dans les conditions que nous connaissons.

Il est par ailleurs probable qu'en 2050, il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans. C'est ce qui ressort de la célèbre étude de la Fondation Ellen MacArthur publiée en 2016^{[40](#)}.

Et puis le climat se sera peut-être complètement dérégulé, avec les conséquences que l'on connaît : montée des eaux, épisodes de canicules, baisse de la production agricole, migrations...

Enfin, la biodiversité ne sera pas en reste, comme l'a souligné une étude récente. Elle nous apprend qu'entre 1900 et 2050, « au lieu de 9 extinctions attendues, ce sont 1 058 espèces qui seront éteintes. Les espèces qui s'éteindront durant ces 150 ans auraient mis 11 700 ans à disparaître avec un taux naturel d'extinction^{[41](#)}. »

No kids

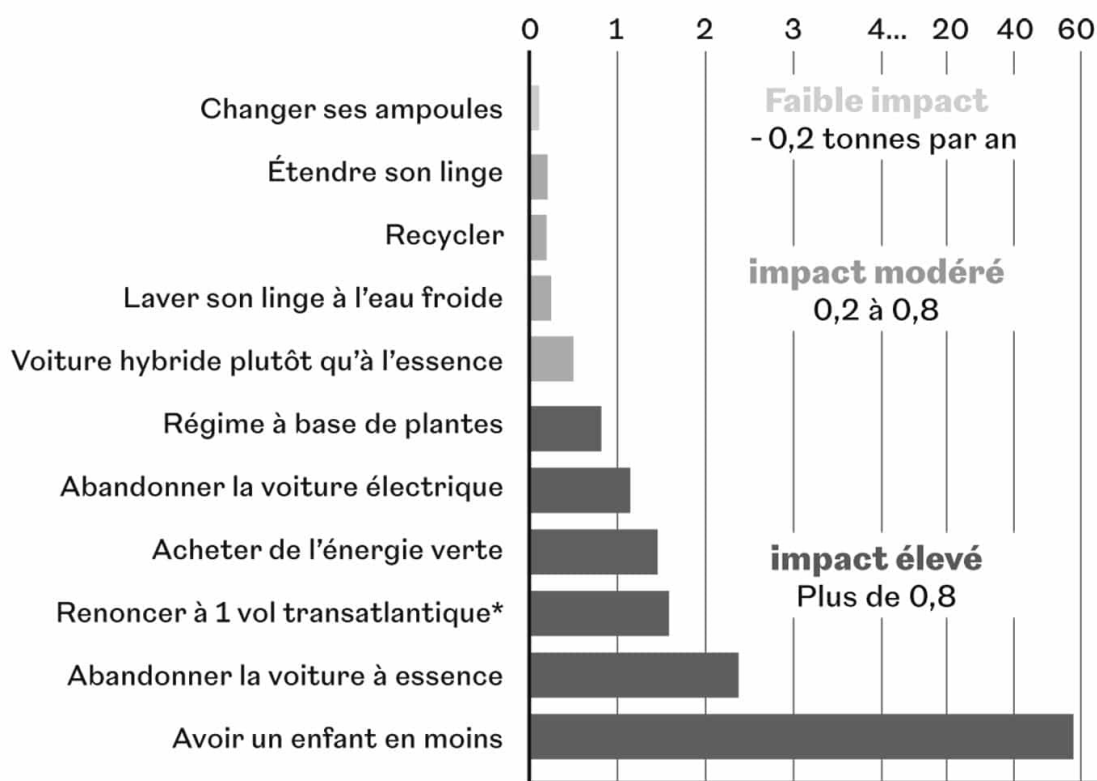
Le mouvement « sans enfant par choix », « *no kid* » ou encore « *childfree* » est né aux États-Unis dans les années 1970, pour

diverses raisons à l'époque, notamment la revendication sociale de pouvoir ne pas faire d'enfants. La menace écologique pousse aujourd'hui une partie de la population à s'inscrire dans cette démarche. Les personnes concernées ne souhaitent pas mettre au monde des enfants en pleine crise environnementale, mais revendiquent aussi un choix militant : un enfant est un être humain de plus, qui va donc accentuer la pression sur la planète.

Ce raisonnement n'est pas faux, l'AFP l'a d'ailleurs rappelé dans une infographie qui n'est pas passée inaperçue.

Réduire son empreinte carbone

Réductions des émissions (en tonnes équivalent CO₂ par an)



*(A/R)

Source : Environmental Research Letters © AFP

Quelle est la première chose à faire pour réduire son empreinte carbone ? « Avoir un enfant de moins » est 24 fois plus impactant

qu'abandonner sa voiture à essence ! L'AFP s'est basée sur une étude très sérieuse (« *Environmental Research Letters* »), dont un des auteurs a précisé que « le vrai problème n'est pas d'avoir des enfants, mais la société de forte consommation dans laquelle ils vont naître »... Soit.

Et si faire un enfant était mobilisateur ?

Notre façon d'accueillir nos bébés et de nous en occuper pollue, c'est vrai. Mais ne pas faire de bébé du tout pour éviter de faire venir un être dans ce monde de tous les excès et d'aggraver notre bilan carbone est discutable. Discutable car toute espèce vivante est naturellement tournée vers la vie et donc, de manière innée, la reproduction. Faire des enfants est évidemment une façon concrète, philosophique et psychologique de créer le prolongement de nous-mêmes, de nous projeter vers l'avenir.

C'est en partant de ce constat que nous avons émis l'hypothèse, avec Mathilde Golla, que faire un bébé était certes une manière de dégrader son bilan carbone d'un point de vue strictement comptable, mais aussi un acte fondateur pour se mobiliser et, dans certains cas, entamer ou accélérer sa transition écologique. C'est en effet une occasion inédite de se projeter au-delà de sa propre existence et de donner tout son sens au concept de générations futures (*Un bébé pour tout changer*, Marabout, 2021). Nous avons développé cette idée en format court dans le *Huffington Post* : « La parentalité est une transition bouleversante, parfois le défi de trop quand la vie ne fait pas de cadeau, le reste du temps un big bang après lequel rien ne sera plus comme avant. Cette transition peut en appeler une autre, écologique, motivée par un futur qui nous intéresse désormais, au-delà de notre propre existence. Le 3^e trimestre de grossesse ouvre sans aucun doute une période “sensible” ou “fertile” vers le changement. Que va-t-il manger, respirer, boire, voir et vivre tout au long de sa vie ? Dans quel monde vivra-t-il et en quoi y aurai-je contribué⁴² ? »

La parentalité au service de l'écologie et l'écologie au service de la parentalité

CQFD, pourrions-nous dire. On peut légitimement voir dans la parentalité une source de motivation pour faire sa transition écologique, mais des solutions et alternatives pour un avenir plus durable peuvent aussi venir en aide aux jeunes parents qui ne veulent rien d'autre que le meilleur pour leur enfant. Qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'entretien de son logement, des habits ou des produits d'hygiène, on sait désormais que la logique écologique est porteuse de sens mais aussi de sécurité sanitaire, en particulier pour les plus petits d'entre nous.

En bref

- Compte tenu de l'état actuel de nos connaissances, 2050 ne représente pas vraiment un futur souhaitable.
- Face à l'urgence climatique, certaines personnes renoncent à la parentalité.
- Pourtant, devenir parent est aussi une occasion unique de se mobiliser pour un futur plus durable.
- La parentalité peut soutenir la transition écologique et la transition écologique peut soutenir la parentalité.

**“Ça ne sert à rien
de trier,
puisque tout finit
au même endroit.”**

LA LÉGENDE URBAINE...

Mais d'où vient cette histoire de tri mal fait, voire pas fait du tout ? Pour certains, il s'agit de connaissances de connaissances qui ont vu ou entendu. D'autres sont persuadés avoir surpris des éboueurs en train de vider tous les containers dans la même benne.

Nombreux sont les articles, reportages ou ouvrages qui traitent de l'épineux thème du recyclage de nos déchets... et il y a de quoi s'interroger. Le magazine *Zone interdite* de la chaîne M6 a fait parler de lui le 7 octobre 2021 : « Déchets : les grands mensonges du recyclage ». On y voit un éboueur du 18^e arrondissement de Paris expliquer, en toute mauvaise foi, au journaliste que la poubelle jaune qu'il tient et qu'il va vider dans la benne « tout déchet » n'est pas jaune ! Un représentant syndical assure dans ce documentaire que cette pratique est commune et aurait pour but d'augmenter la rentabilité. On apprend aussi dans un article du journal *Le Monde* qu'une partie de nos déchets destinés à être recyclés sont envoyés illégalement en Malaisie, où ils ne sont pas tous recyclés⁴³.

Décryptage

En résumé, nous ne recyclerions pas très bien, et en plus, cela ne servirait pas à grand-chose... Certes, d'après l'organisme Citéo

(entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques), si 100 % des Français ont accès au tri, au niveau national, seuls 28 % des emballages plastiques sont recyclés, contre 85 % pour le verre et 45 % pour l'aluminium.

Il n'empêche que si le fait de trier n'est pas la solution pour régler tous nos problèmes écologiques, c'est un peu le minimum syndical à l'heure de la crise environnementale. Et puisque nous ne sommes pas les champions du tri, autant éviter de nous démotiver et de nous laisser penser que ce geste est tout à fait vain...

Si tout n'est pas rose dans le monde du recyclage, pouvoir trier ne serait-ce qu'une partie de l'océan de déchets que nous produisons chaque année (568 kg par an par habitant), c'est toujours ça de gagné ! D'autant que la filière est en plein développement et progresse constamment en termes d'efficacité.

Les déchets, la face (presque) cachée de nos modes de vie

En 1996, j'ai décidé de reprendre mes études après la naissance de ma fille, mais il fallait les financer et surtout faire l'aller-retour Avignon-Aix-en-Provence tous les jours, faute de pouvoir me payer une chambre étudiante. L'avantage d'être manutentionnaire, de nettoyer des bureaux, distribuer des journaux gratuits, s'accrocher à un camion poubelle, vider des containers dans un brouhaha sans nom en tant qu'éboueur intérimaire était qu'on pouvait commencer tôt, très tôt. Cette expérience a été saisissante sur bien des aspects.

Ce qui m'a le plus frappé, c'est ce que je voyais passer devant mes yeux (parce que pour ce qui est de l'odeur, on ne s'y habitue vraiment jamais, elle pénètre jusque sous notre peau... mais ça, c'est une autre histoire). À l'époque, le recyclage du verre était déjà bien installé dans les habitudes. Du moins c'est ce que je pensais, car de nombreuses bouteilles atterraient tout de même dans les

containers classiques, et à chaque fois que des éclats nous frôlaient, je regardais, interloqué, mon collègue qui n'y faisait même plus attention. Mais il y avait aussi tout le reste, l'innommable, tout ce qu'on pouvait récupérer – enfin, tout ce que mes collègues récupéraient, car quand on est intérimaire, évidemment, on ne récupère pas grand-chose.

Sans m'épancher davantage sur cette expérience singulière, j'ai retenu deux choses en particulier. La première : que nos heures d'intervention étaient toujours décalées par rapport à celles des usagers, comme si notre tâche devait rester dans l'ombre. D'ailleurs les sacs-poubelle sont souvent noirs, opaques en général (sauf pour le recyclage dans certaines villes). Comme si tout était fait pour cacher aux citoyens leurs propres déchets quotidiens. Le deuxième apprentissage : j'ai découvert les quantités astronomiques de déchets ramassés à chaque fois que j'allais en déposer près de ces jolies falaises gardoises, en un va-et-vient continu.

Aujourd'hui, les choses ont changé : on trie plus et mieux, mais les déchets continuent de poser un problème pratique et philosophique. Ils sont un véritable enjeu de société.

Pour de nombreux tenants du zéro déchet, il s'agit bien entendu de les trier, mais surtout de réduire leur volume (et ils ont raison). Mais en pratique, nous ne pouvons que constater que le premier palier du tri n'est même pas franchi pour une majorité d'entre nous. Et se cacher derrière d'hypothétiques erreurs de tri ne fait que déplacer le problème... et la solution, qui se trouve bel et bien entre nos mains.

Paroles d'expert

Entretien avec Helder de Oliveira, directeur de l'ORDIF (Observatoire régional des déchets d'Île de France), un département

de l'Institut Paris région :

Quelle est votre réaction face au reportage de la chaîne M6 qui montre un ramassage sans distinction entre les bacs jaunes et les autres ?

« 99 % des tonnages de déchets qui ont été triés partent vers des centres de tri. Dans une ville aussi dense, aussi peuplée et avec autant de tonnages que l'agglomération parisienne, statistiquement, il peut y avoir des ratés. Ce que vous décrivez ressemble à une rupture de contrat de la part d'un prestataire et il existe pour cela des sanctions, car il faut savoir que les collectivités investissent de manière colossale pour mettre en place une filière qui assure une prise en charge du déchet depuis la personne qui trie jusqu'à la filière de recyclage. »

Est-ce qu'on trie bien en Île-de-France ?

« On pourrait beaucoup mieux faire puisqu'aujourd'hui l'essentiel des gisements de recyclable n'est pas trié. C'est en particulier le cas des plastiques, mais aussi des papiers ou des cartons dont on ne trie qu'environ un tiers. C'est aussi le cas du verre : tout le monde connaît ce matériau et il est facile à stocker, pourtant on ne recycle que six bouteilles sur dix. »

Est-ce que trier est un geste écologique important ?

« Oui, c'est un geste anti-gaspillage qui s'inscrit dans une chaîne de gestes dont le premier est d'éviter le déchet. Par exemple en utilisant l'eau du robinet plutôt que l'eau dans une bouteille en plastique. Mais lorsque le déchet est incontournable, le recyclage est intéressant d'un point de vue écologique, car il permet de récupérer la matière afin qu'elle entre dans de nouveaux cycles de production. Ainsi, en réutilisant cette matière, on va optimiser son sac à dos écologique : il y a de nombreuses ressources pour chaque objet et donc in fine, pour chaque déchet. »

Quel est le parcours d'un emballage en carton lorsqu'on le met dans la bonne poubelle et que tout se passe au mieux dans la chaîne du

tri ?

« Cet emballage n'est pas collecté seul la plupart du temps, donc il va partir dans une usine qui est capable de trier les cartons entre eux, notamment selon leur qualité. Puis une presse à balles forme de grands cubes de carton qui sont envoyés vers des papetiers ou des cartonnistes, qui les transforment en carton ou en papier neufs. C'est un process qui fonctionne très bien, à la différence de ce qui se passe pour certains plastiques.

C'est d'ailleurs l'occasion de rappeler que lorsqu'on jette un déchet dans sa poubelle "résiduelle" sans le trier, il finit dans un incinérateur avec une valorisation énergétique qui permet de créer trois emplois pour 10 000 tonnes traitées. Si au contraire le déchet va dans une décharge, c'est un emploi pour 10 000 tonnes. Enfin si on trie, on crée entre 10 et 20 emplois pour 10 000 tonnes traitées. »

En bref

- Il n'y a pas de risque zéro dans le ramassage des déchets et on peut constater des erreurs dans l'application des règles de tri, mais la démarche est globalement vertueuse.
- Si les filières de recyclage sont assez efficaces, c'est en amont, dans les foyers, que d'importantes marges de manœuvre existent pour améliorer le tri.
- Pour 10 000 tonnes de déchets recyclés, on crée entre 10 et 20 emplois (contre 1 à 3 pour les déchets non recyclés).

**“La France
est responsable
de moins de
1 % des émissions
de CO₂.”**

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, 14 DÉCEMBRE 2020

Le chef de l'État vient s'exprimer devant les membres de la Convention citoyenne pour le climat qui commencent à sérieusement grincer des dents sur la suite donnée à leurs propositions. Emmanuel Macron crée alors la surprise (de courte durée car le projet ne verra pas le jour de sitôt) en annonçant qu'il souhaite intégrer la lutte contre le dérèglement climatique dans la Constitution. C'est le début d'un bras de fer politique (attendu par le locataire de l'Élysée) entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

BRICE HORTEFEUX SUR LCI, 17 MARS 2021

« Je pense que cette proposition est à la fois inutile, culpabilisante et dangereuse. [...] La France est responsable de moins de 1 % des émissions de CO₂. [...] Il faut qu'on prenne notre part, toute notre part, mais qu'on ait bien conscience que ce n'est pas la France qui pollue le monde. »

Décryptage

Pourquoi se casser la tête à l'échelle individuelle, débattre, s'engager, marcher, faire des efforts, chercher des solutions puisque le problème, ce n'est pas nous ?

Il faut reconnaître que l'argument est de poids. Car même si 1 % à l'échelle mondiale, ce n'est pas rien, c'est très loin des 29 % de la Chine par exemple. Nous représentons finalement aussi 1 % de la population mondiale, donc renoncer à nos 1 %, c'est tout simplement transférer aux autres notre bilan et s'en déresponsabiliser.

Que disent les chiffres ? Un média anglais, *Carbon Brief*, spécialisé sur le climat, a établi un classement...

Le classement des pays les plus émetteurs de CO₂ de 1850 à nos jours

L'échelle globale établie tient compte du cumul des émissions de CO₂ depuis l'ère industrielle et non sur une année. Ce qui n'est pas inintéressant, puisque c'est ainsi bien plus qu'une photographie : un bilan. Voici le classement :

1. États-Unis
2. Chine
3. Russie
4. Brésil
5. Indonésie
6. Allemagne
7. Inde
8. Royaume-Uni
9. Japon
10. Canada
11. Ukraine
12. France

13. Australie
14. Argentine
15. Mexique
16. Afrique du Sud
17. Pologne
18. Thaïlande
19. Italie
20. Iran⁴⁴

La France est donc douzième de ce classement.

Le classement des pays les plus émetteurs de CO₂ sur une année

L'étude annuelle du géant pétrolier BP est souvent citée en la matière⁴⁵. Prenons l'année 2019, qui fut moins atypique que 2020 avec la pandémie de Covid-19 et les confinements. La Chine est ici en tête du classement avec près de 29 % des émissions, alors qu'en face, la France fait office de Petit Poucet avec 0,9 % des rejets de CO₂ à l'échelle mondiale.

Il faut tout de même ajouter un biais à ces chiffres : nous importons aussi notre bilan carbone en faisant fabriquer en Chine nos biens de consommation. À ce sujet, l'INSEE estime que notre empreinte carbone totale serait environ 1,7 fois plus importante que nos émissions directes, ce qui ne change pas fondamentalement l'ordre de grandeur, mais mérite d'être mentionné.

Et l'Union européenne ?

Voilà un périmètre intéressant, car considérer les émissions de CO₂ à l'échelle de la France revient à utiliser un miroir déformant : c'est oublier la place de notre pays, mais aussi son rôle, dans l'Union européenne. Or, l'UE est le 3^e émetteur au monde après la Chine,

les États-Unis et l'Inde en 2020⁴⁶. Et au sein de l'Union européenne, les 3 premiers responsables des émissions de CO₂ sont l'Allemagne, la France (21^e sur 27 quand on la classe par rapport à sa population, ce qui est un bon résultat) et l'Italie.

Quoi qu'il en soit, l'engagement et la détermination de la France pour atteindre la neutralité carbone doit être analysée au regard du bilan carbone importé de Chine et d'ailleurs, mais aussi de l'influence de notre pays à l'échelle internationale et en particulier à l'échelle européenne, où on sait qu'elle joue un rôle de moteur.

En bref

- Il est vrai que la France représente moins de 1 % des émissions de CO₂ dans le monde.
- Il faut ajouter à cela les émissions importées
- Et ne pas oublier le rôle moteur de la France au sein de l'Union européenne, qui est 4^e du classement mondial.

“Pour le climat, un vélo électrique n’est pas plus vertueux qu’une voiture.”

PARIS, LE 7 OCTOBRE 2021, À L'HEURE DE LA PAUSE DÉJEUNER

- « Tu viens toujours bosser en métro avec cette ligne 9 de galère ?
– Non, je me suis acheté une voiture, c'est plus pratique.
– Ah cool, tu mets combien de temps du coup pour venir ?
– 20 minutes max, 30 quand il pleut, c'est le bonheur...
– Tu m'étonnes, moi aussi j'ai lâché les transports, j'en pouvais plus, même avec 2 jours de télétravail, ça me rendait fou... Je me suis acheté un vélo électrique. Comme ça, j'évite la foule, je fais un peu de sport, et puis c'est mieux pour la planète.
– Ah non, un vélo électrique, c'est comme une voiture pour le climat !
– Je crois que t'as pas toutes les infos, Agathe ! »

Décryptage

Les vélos à assistance électrique sont souvent critiqués pour leur impact environnemental supposé. S'il ne faut pas sous-estimer le poids écologique des batteries en lithium, ou encore celui du cadre en aluminium, ni ignorer le fait qu'une batterie se recharge avec une électricité qu'il faut bien produire, on ne doit pas non plus caricaturer ce mode de transport, qui reste très intéressant si on le compare aux

motorisations des voitures thermiques ou électriques... à condition d'en faire un usage adapté.

Fabrication, utilisation et source d'énergie

Il y a plusieurs paramètres à prendre en compte pour évaluer l'impact environnemental d'un vélo à assistance électrique : la durée de vie, la fabrication (incluant notamment la batterie qui est la partie la plus sensible) et la question de la source d'électricité utilisée.

Un vélo à assistance électrique (VAE) nécessite en moyenne 300 kg de CO₂e (équivalent CO₂) pour sa fabrication, contre 50 à 80 fois plus pour une voiture électrique. Si on le compare avec une voiture dotée d'une motorisation thermique, l'écart se creuse s'agissant des émissions de gaz à effet de serre : le coefficient multiplicateur est de l'ordre de 500 à 700.

Contrairement aux idées reçues, c'est le cadre en aluminium qui a le plus gros bilan carbone lorsqu'il est fabriqué en Chine. Anne de Bortoli, spécialiste de la mobilité durable, le démontre dans sa publication scientifique sur le sujet^{[47](#)}.

Côté utilisation, il n'y a pas de débat non plus : un VAE consomme environ 150 g de CO₂e pour 100 km, quand une voiture électrique de taille moyenne se situe autour de 20 kg de CO₂e, soit 133 fois plus !

La Fédération européenne des cyclistes a récemment publié une étude qui décompose l'empreinte carbone d'un VAE sur la base de 22 g de CO₂e/km, partant de l'hypothèse que la durée de vie d'un vélo à assistance électrique est de 8 ans pour une distance moyenne annuelle de 2 400 km. Le détail est le suivant :

- 7 g de CO₂e pour la fabrication et la maintenance ;
- 9 g de CO₂e pour la consommation électrique (calculée à partir d'une moyenne européenne, nous serions même à 1 g

de CO₂e en France) ;

- 6 g de CO₂e pour l'effort du cycliste comparé à une personne au repos.

En France, l'électricité utilisée pour recharger les batteries a un faible bilan carbone, ce qui en fait une source intéressante, même si la production nucléaire pose encore à ce jour de nombreuses et légitimes interrogations.

Le cas particulier des batteries

Une batterie de vélo électrique est composée de nombreux métaux, dont certains sont rares et donc difficiles à extraire (cuivre, aluminium, lithium, manganèse, cobalt, nickel). Le lithium est un métal très utilisé dont l'extraction n'est pas neutre d'un point de vue environnemental, tant s'en faut : elle nécessite beaucoup d'eau et d'énergie, mais elle est aussi émettrice de gaz à effet de serre... Et puis, l'extraction de ce métal, mais aussi du cuivre ou du cobalt, a de graves conséquences sur la santé des populations locales. Une étude de la revue *The Lancet* établit un lien entre l'activité minière des hommes en République démocratique du Congo et les malformations de leurs enfants à la naissance^{[48](#)}.

Mais sur le plan du bilan carbone, une batterie de vélo à assistance électrique pèse environ 100 fois moins lourd qu'une batterie de voiture électrique... Il convient donc de relativiser l'impact climatique de la batterie d'un VAE^{[49](#)}.

En ce qui concerne la question du recyclage, on peut souligner qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir puisqu'on estime que, à ce jour, moins de 10 % des batteries en circulation sont recyclées.

Au quotidien

Plus on l'utilise, moins l'impact carbone d'un VAE est important. Il s'agit en définitive d'amortir les coûts environnementaux de fabrication en les lissant sur le plus grand nombre de kilomètres possible. Attention donc : acheter un vélo électrique pour s'en servir finalement sur quelques centaines de kilomètres est la pire des solutions. D'après une étude réalisée par le fabricant Trek, il faudrait rouler au moins 700 km avec son VAE pour compenser son bilan carbone⁵⁰.

Paroles d'expert

Anne de Bortoli, chercheuse associée à l'École nationale des ponts et chaussées, spécialiste de la mobilité durable :

« Pour le climat, nous avons en France un impact de la voiture qui est en moyenne dix fois plus important qu'un vélo à assistance électrique, sans être sur un modèle particulièrement performant d'un point de vue environnemental. Même importé de Chine, un vélo de ce type va être dix fois moins impactant au kilomètre parcouru, ce qui est considérable ! On entend souvent dire que l'impact de la batterie est important, c'est d'autant plus vrai pour les batteries de voiture puisque ces véhicules sont beaucoup plus lourds qu'un vélo à assistance électrique, mais dans tous les cas, un vélo avec un moteur et une batterie restera bien plus performant d'un point de vue climatique. On se focalise d'ailleurs beaucoup sur la batterie du vélo, et il faut reconnaître qu'elle a un impact réel, en revanche le moteur associé au VAE a un impact un peu plus important dont on parle moins. La bonne nouvelle est que des alternatives commencent à émerger pour donner une deuxième vie aux batteries, notamment pour stocker de l'énergie renouvelable, ce qui va permettre de réduire l'impact de la manufacture de la batterie en allongeant sa durée de vie. »

En bref

- Le vélo à assistance électrique est beaucoup plus performant que les voitures d'un point de vue environnemental.
- Un usage régulier est néanmoins nécessaire pour faire du VAE un moyen de transport plus écologique. Sinon, mieux vaut utiliser les services partagés.
- Il ne faut pas négliger le poids social, sanitaire et environnemental de la batterie, qui reste un sujet important à traiter.

**“C’est tellement triste,
un plat végétarien...”**

PAUL, 45 ANS

« La viande a une place particulière dans notre tradition gastronomique, et c'est un euphémisme de dire qu'on la mange à toutes les sauces. Il suffit d'aller au restaurant pour s'en rendre compte. S'il est désormais d'usage de trouver un plat végétarien au menu, il est tout aussi courant de voir les plats à base de produits carnés occuper la grande majorité de la carte. Quant au plat sans viande, il est souvent à base de quinoa... et assez peu ragoûtant. Au quotidien, même constat : la viande est presque une religion, et un repas sans viande c'est tout sauf festif : ça manque même de vie, d'attention. »

Décryptage

Si nous mangeons, dans notre grande majorité, encore beaucoup de viande, nous ne sommes pas pour autant tous coupables. Car cuisiner des végétaux, ça s'apprend ! Surtout si on souhaite manger varié et gourmand.

Alors pour découvrir cet univers végétal et comprendre pourquoi il semble souvent si monotone, je vous propose quelques pistes... sous la forme de recettes à faire chez vous. C'est triste, un plat

végétarien ? Pas vraiment. Il ne tiendra qu'à vous de contredire cette affirmation.

Quelques exemples

Nul besoin de chercher longtemps pour croiser des idées de recettes végétariennes. Et il ne faut pas beaucoup plus longtemps pour avoir envie d'essayer tout ça derrière les fourneaux. Et que ce soit *Marmiton, 750 g, Cuisine AZ...* tous les sites de cuisine proposent de très nombreuses recettes pour découvrir la gastronomie « veggie ».

Toasts de patates douces, lasagnes de choux verts frisés, beignets de blettes ou croquettes de carottes, ragoût de pommes de terre et épinards, clafoutis champignons parmesan, couscous végétarien ou encore moussaka végétarienne... Il n'est pas compliqué de constituer un florilège d'idées cuisine sans viande ni poisson, sans pour autant renoncer au plaisir.

Les ouvrages ne manquent pas non plus sur le sujet, en voici quatre parmi tant d'autres...

- *Le Grand Livre Marabout de la cuisine végétarienne*, Collectif, 2021, Marabout.
- *Recettes végétariennes irratables*, Clémence Roquefort, 2017, Larousse Cuisine.
- *En 2h je cuisine Veggie pour toute la semaine*, Carolin Pessin, 2018, Hachette pratique.
- *Encyclopédie de la cuisine végétarienne*, Estérelle Payany, 2015, Flammarion.

Une recette pour tester : la bouillabaisse végétarienne !

Ce plat est proposé par Flore Madelpuech, cheffe de la Table de Flore (58, rue cauchoise à Rouen) et membre de l'association « Bon

pour le climat », qui promeut une alimentation bas carbone en fédérant des restaurants engagés dans cette démarche. Le poids carbone de cette recette de bouillabaisse végétale est de 510 g d'équivalent CO₂ par couvert. Elle apporte 350 calories et 6 g de protéines par personne. Sachant que la bouillabaisse classique du *Larousse de la cuisine* émet 4 400 g d'équivalent CO₂.

Ingrédients bio

- 4 pommes de terre à chair ferme de belle taille
- 1 gros bulbe de fenouil ou 2 moyens
- 3 cuillères à soupe de concentré de tomate
- 1 cuillère à soupe de chapelure
- 1 morceau de zeste de citron confit en saumure
- 2 gousses d'ail
- Quelques stigmates de safran
- 1 cuillère à soupe de vinaigre de cidre
- Huile d'olive
- Sel gris de Guérande
- Piment d'Espelette
- 800 ml d'eau (ou de bouillon de légumes) pour le potage
- Quelques croûtons de pain au levain

Les personnes ayant supprimé le gluten de leur alimentation peuvent remplacer la chapelure de pain par une pomme de terre écrasée et servir avec un pain sans gluten.

Partagez le ou les bulbe(s) de fenouil en deux et émincez-en la moitié en fine brunoise. Réservez quelques lamelles de fenouil cru pour le dressage. Hachez une gousse d'ail. Ciselez finement le citron confit. Taillez les pommes de terre en brunoise après les avoir épluchées.

Faites suer dans 2 cuillères à soupe d'huile d'olive chaude l'ail haché, le fenouil et le citron confit. Ajoutez l'eau froide (ou le bouillon de légumes), le safran et 2 cuillères à soupe de concentré de tomate. Faites mijoter. Rectifiez l'assaisonnement avec le sel et le vinaigre de cidre. Votre potage est prêt.

Faites cuire les pommes de terre à part dans de l'eau salée. Égouttez-les.

Pour préparer la rouille, mouillez 1 cuillère à soupe de chapelure avec 1 cuillère à soupe de bouillon de légumes. Ajoutez une cuillère à soupe de concentré de tomates et 1 gousse d'ail écrasée. Montez à l'huile d'olive, rectifiez l'assaisonnement avec du sel et du piment d'Espelette.

Versez la brunoise de pommes de terre dans des bols ou une soupière. Arrosez ensuite de potage. Terminez le dressage en ajoutant des lamelles de fenouil cru taillées à la mandoline. Accompagnez de croûtons et de rouille.

Paroles d'experts

Jean-Luc Fessard, président de l'association « Bon pour le climat » :

« Un repas végétarien n'est ni plus, ni moins triste qu'un repas avec une viande mal cuite et mal assaisonnée. Les végétaux bien cuisinés en pleine saison, avec les graines, les racines, les tiges, les feuilles, les fleurs et les fruits, permettent de concevoir et de savourer un festival de goûts, de couleurs et de saveurs dans des assiettes bien garnies. Mieux : les plats végétariens sont bas carbone, ce qui peut nous donner le sourire. »

Rasmud Kofoed, chef du restaurant Geranium, à Copenhague, classé parmi les 50 meilleures tables au monde (3 étoiles au Michelin) le 17 novembre 2021 sur Instagram :

« Ma cuisine chez Geranium a longtemps été centrée sur les légumes, les poissons et les crustacés, en vedette dans l'assiette, avec de petites quantités de viande. Le menu est le reflet de qui je suis et de la façon dont j'évolue en tant que chef et en tant qu'être humain. Je n'ai pas mangé de viande depuis 5 ans à la maison, donc ne plus utiliser de viande sur le nouveau menu était une décision logique et une progression naturelle pour Geranium. Je vois comme un défi de créer de nouveaux plats qui célèbrent les fruits de mer des eaux cristallines et les légumes des fermes locales, biologiques/bio-dynamiques qui prospèrent ici, au Danemark et en Scandinavie. De mon point de vue, le changement est bon ; il nous fait grandir, apprendre, sortir de notre zone de confort et souvent nous est bénéfique. »

En bref

- Dans notre imaginaire collectif, la viande occupe une place de choix dans un bon repas, et nous lui vouons un amour quasi religieux.
- Il existe pourtant un courant gastronomique très large et accessible pour bien cuisiner le tout végétal.
- Même les grands chefs s'y mettent.

**“L’électricité verte, c’est
une arnaque : ça n’existe
pas. Tous les Français
reçoivent la même
électricité !”**

JÉRÔME GODEFROY,
ANCIEN PRÉSENTATEUR DE RTL,
TWEET DU 11 DÉCEMBRE 2020

« L’arnaque de l’électricité “verte”. Ça n’existe pas. Tous les Français reçoivent la même électricité (il n’y a pas des câbles séparés pour le solaire et l’éolien). Mais elle est quand même verte car elle est à 72 % nucléaire (énergie bas carbone pilotable)⁵¹. »

Décryptage

L’argument selon lequel tous les Français reçoivent la même énergie dans leurs prises de courant est fréquent... et parfaitement juste ! Mais de là à dire que l’électricité verte n’existe pas... Non. Seulement le cadre réglementaire de cette énergie crée des doutes légitimes qui viennent soutenir une réalité trompeuse. Le fait que tous les Français reçoivent la même électricité ne signifie pas que souscrire à une offre d’électricité verte ne sert à rien, en particulier depuis la création d’un label.

Une électricité dite « verte » est en principe produite grâce à des moyens renouvelables, c’est-à-dire qui ne nécessite pas d’exploiter des sources d’énergie limitées ou très polluantes comme les énergies fossiles (pétrole, charbon...), ou dont l’exploitation pose

des problèmes sur l'ensemble du cycle de vie (le nucléaire et la gestion des déchets).

Il s'agit donc de l'énergie produite grâce au vent (éolien), au soleil (solaire), à l'eau (hydraulique) ou encore aux déchets (biomasse). L'intérêt de l'électricité produite avec ces moyens est qu'elle est renouvelable naturellement, donc durable !

Pour autant, et cela peut sembler paradoxal, lorsque l'on souscrit à une offre d'électricité renouvelable (dite « verte » comme argument marketing), l'électricité que l'on va consommer à la maison ne proviendra pas du soleil, du vent, de l'eau ou de déchets.

Qu'est-ce qu'on achète ?

Un fournisseur s'engage à acheter le volume d'électricité que vous consommez à un producteur qui s'engage de son côté à avoir produit ladite quantité avec un moyen renouvelable. Mais il est vrai que l'électricité qui arrive dans nos prises est la même pour tout le monde : elle est décomposée en fonction de ce qu'on appelle le mix électrique en France⁵² :

- Nucléaire (67,1%)
- Hydraulique (13%)
- Éolien (7,9%)
- Thermique (7,5%) (charbon, gaz, pétrole)
- Solaire (2,5%)
- Bioénergie (1,9%)

D'un point de vue technique, quand on parle d'électricité verte, il s'agit en fait d'un système d'échanges européen, avec des certificats « verts » mis sur le marché par des producteurs d'électricité que les fournisseurs achètent, chaque certificat étant associé à une quantité d'électricité qui devient « verte ». Ce système, il faut le reconnaître, pose plusieurs problèmes, comme le souligne l'ADEME : « Les

fournisseurs peuvent acheter des certificats à des producteurs d'énergie renouvelable sans jamais leur acheter d'électricité. L'électricité qu'ils vendront à leurs clients peut être achetée à des producteurs qui n'utilisent aucune énergie renouvelable.

Un fournisseur peut donc vous proposer une électricité verte, sans que cela veuille nécessairement dire que l'électricité que vous consommez à la maison est issue d'énergies renouvelables ! Elle peut provenir en partie d'une production nucléaire. Il lui suffit d'acheter des "certificats" à des producteurs européens d'électricité d'origine renouvelable (en proportion de l'électricité qu'il vous vend en France) pour qu'il considère son offre comme étant verte ; le prix actuellement très bas des certificats ne permet pas vraiment de financer le développement de nouvelles installations d'énergies renouvelables. » CQFD !

Ce cadre réglementaire n'est clairement pas favorable pour susciter la confiance des consommateurs, qui sont pourtant de plus en plus attirés par des offres d'électricité renouvelable. Ainsi, en 2020, près de 4 millions d'abonnés ont souscrit à ces contrats⁵³. Et il existe une véritable attente en la matière, à en croire un sondage *Opinionway*⁵⁴ réalisé pour le fournisseur d'électricité *Enercoop* selon lequel :

- 79 % des Français ayant souscrit à une offre « d'électricité verte » se disent prêts à en changer pour une offre garantie sans nucléaire ;
- 83 % considèrent que les consommateurs devraient être clairement informés du détail de la provenance de l'électricité dans une offre 100 % renouvelable.

Choisir un fournisseur doté d'un cahier des charges exigeant et qui joue la transparence est donc un enjeu majeur si l'on veut participer à la transition énergétique en faisant le choix d'une offre d'électricité vraiment verte.

La création d'un label facilitant la compréhension des offres pour les consommateurs pourrait aussi recréer une confiance érodée par les articles et commentaires suspicieux à l'endroit de cet univers de l'électricité verte, qui va lui aussi devoir faire sa transition.

Le label VertVolt

Géré par l'agence de la transition écologique (ADEME), il est attribué selon deux niveaux : « engagé » (le fournisseur achète son électricité à un producteur de renouvelable en France) ou « très engagé » (le fournisseur achète son électricité à un producteur de renouvelable en France et « au moins 25 % de cette électricité provient d'installations mises en place par des collectivités territoriales avec une gouvernance partagée (dans le cadre des projets citoyens, par exemple) ou par d'autres acteurs mais sans soutien public »).

Par ailleurs, ce label impose aux fournisseurs une certaine transparence, en indiquant notamment la provenance de l'électricité commercialisée (technologie, région) ou encore en faisant savoir s'ils ont recours ou pas au nucléaire. Enfin, les offres labélisées doivent être associées à des conseils d'économie d'énergie au quotidien afin d'inciter les clients à la sobriété énergétique⁵⁵.

En bref

- Le cadre réglementaire européen manque d'exigence pour créer une confiance solide entre fournisseurs et consommateurs.
- Si l'électricité qui arrive dans nos prises est la même pour tous, le mix électrique dépend des usages de production et de consommation.

- La création du label VertVolt pourrait renforcer la réalité des offres d'électricité verte sur le marché.

**“Tu parles d’un
réchauffement
climatique :
il fait -3 °C !”**

6 MAI 2019, ÉMISSION L'HEURE DES PROS SUR CNEWS

Pascal Praud reçoit notamment la militante écologiste Claire Nouvian, alors candidate aux élections européennes. Si la séquence va faire un peu de bruit, c'est pour certains échanges houleux entre la polémiste Élisabeth Levy, Pascal Praud et Claire Nouvian. Mais aussi pour le thème de ce numéro : « Le refroidissement climatique ». Si Pascal Praud se défendra ensuite, devant le vent de critiques, d'être climato-sceptique il justifiera ainsi le choix du thème dans l'émission *Touche pas à mon poste* le 8 mai 2019 sur C8 :
« Lorsque je commence l'émission en me moquant d'une certaine manière... et dire attention au réchauffement climatique, il a fait – 3°C ce matin... Qui peut considérer que je suis climato-sceptique en disant cela !? Je m'amuse ou je caricature celui qui le matin dit "oh dis donc le réchauffement climatique, il fait - 3 °C !" ». »

Décryptage

Le propos n'est pas ici d'entrer dans la polémique, mais de constater simplement que le choix de ce thème par un journaliste reflète sans aucun doute une certaine idée du dérèglement climatique.

Ne pas confondre météo et climat

La météo s'intéresse aux conditions atmosphériques à très court terme, avec une grande variabilité d'un jour à l'autre, ce qui la rend d'ailleurs très utile au quotidien. Le climat s'inscrit en revanche sur un temps beaucoup plus long, avec un niveau de variabilité très faible à l'échelle humaine.

Même s'il existe entre elles un fort niveau d'interdépendance, ce sont deux notions très différentes. Ainsi les épisodes de froid continueront d'exister même si le climat se réchauffe, mais de manière moins marquée, moins fréquente et moins longue.

Vagues de froid et réchauffement du climat

D'après Météo France, on constate une raréfaction des vagues de froid en France depuis 1947. « Les quatre vagues de froid les plus longues et les plus sévères (février 1956, janvier 1963, janvier 1985 et janvier 1987) ont été observées il y a plus de trente ans. »

Pour autant, il ne faut pas exclure de nouveaux épisodes de froid, comme ce fut le cas en février 2012, donc très récemment. Ils seront simplement moins longs, moins fréquents et moins intenses. En conclusion, « observer une vague de froid sévère au cours des hivers à venir ne remet en rien en cause le diagnostic à long terme porté sur l'évolution de notre climat^{[56](#)} ».

Trente ans : la durée moyenne en climatologie

Le GIEC et l'Organisation météorologique mondiale considèrent tous deux que la période de référence minimale pour étudier le climat et ses changements est de trente ans, ce qui est très éloigné de l'échelle journalière qui sert de référence pour la météo^{[57](#)}.

Paroles d'expert

François-Marie Bréon, chercheur, physicien climatologue au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (CEA, CNRS, université de Versailles-Saint-Quentin) :

« Les statistiques montrent très clairement que les épisodes froids deviennent de moins en moins fréquents. Si on regarde de manière objective et scientifique, il n'y a aucun doute que le climat se réchauffe et que les épisodes de froid sont en train de disparaître progressivement. Par contre, le fait que le climat se réchauffe ne signifie pas que tous les jours sont chauds ; il y a de la variabilité météorologique comme il y en a toujours eu, ce qui implique que certaines années soient plus froides que d'autres. Et puis, il y a un autre facteur, qui est que nous nous sommes progressivement habitués à un climat plus chaud, ce qui fait que lorsque nous avons une année à peu près normale, nous avons l'impression que c'est un peu frais. Mais soyons clairs, les années froides sont de moins en moins fréquentes. »

(Entretien réalisé en juillet 2021)

En bref

- Il ne faut pas confondre la météo (conditions atmosphériques à court terme) et le climat (évolution moyenne sur des décennies).
- Malgré le réchauffement climatique, des épisodes de froid peuvent survenir. Ils sont toutefois moins nombreux et moins intenses.

**“Fabriqué en France,
assemblé en France,
conçu en France, tout
ça, c’est pareil : il y a
toujours quelque chose
qui vient de Chine !”**

MICRO-TROTTOIR, OCTOBRE 2021

« Vous connaissez la différence entre fabriqué, assemblé et conçu en France ?

– C'est une bonne question ! J'ai un peu l'impression qu'on nous prend pour des pigeons avec cette histoire de made in France... Fabriqué en France, assemblé en France, conçu en France, finalement tout ça, c'est pareil, il y a toujours quelque chose qui vient de Chine ! »

Décryptage

Fabriqué, assemblé, conçu... Sous ces concepts se cachent des réalités très différentes, derrière lesquelles le marketing nous joue parfois des tours et crée la confusion au point de nous faire croire n'importe quoi.

L'enjeu est de taille car les consommateurs voient dans le « *made in France* » une opportunité à plusieurs facettes. C'est ce qui ressort d'un sondage IFOP : « Au moment d'acheter un produit ou un service, plus de la moitié des Français en regardent le pays de fabrication, que ce soit souvent (16 %) ou systématiquement (43 %). Si ce critère de l'origine du produit demeure un levier d'achat (pour 21 %) moins important que la qualité (66 % de citations) ou le prix

(65 %), l'étiquette "*made in France*" revêt toutefois une signification particulière pour de nombreux Français : participer au maintien de l'emploi en France (pour 93 %), soutenir les entreprises du pays (93 %), préserver les savoir-faire nationaux (92 %) ou plus simplement réaliser un « acte utile » (88 %). Trois quarts des Français (74 %) seraient même prêts à payer plus cher pour un produit "*made in France*"⁵⁸ ».

Le cadre juridique

Au sein de l'Union européenne, il n'est pas obligatoire d'indiquer l'origine de la fabrication d'un produit lors de sa mise en vente. Mais il est devenu intéressant d'un point de vue commercial d'indiquer qu'un produit est fabriqué en France (les consommateurs souhaitant de plus en plus soutenir l'économie nationale, mais aussi miser sur la qualité des produits, le respect des droits sociaux des travailleurs, ainsi que sur un impact écologique maîtrisé). Mais encore faut-il pouvoir apposer la mention « *made in France* » ! Le cadre juridique prévu par le code des douanes de l'Union européenne conditionne la mention « fabriqué en France » au respect de certains critères, dont l'application est contrôlée par les douanes françaises. Ainsi, le produit doit :

- ou bien avoir subi en France sa dernière « transformation substantielle », ce qui correspond le plus souvent à un changement de codification douanière (le code douanier du produit fini est différent de celui des matières premières et composants). Cette règle s'applique par exemple aux produits de beauté, poupées, jeux de société, couteaux de table, sommiers ;
- ou bien respecter un seuil minimum de valeur ajoutée produite en France du prix « sortie d'usine » (45 % pour les voitures, les vélos ou les montres⁵⁹).

Les labels

Il existe différents labels qui ajoutent des exigences à la législation en vigueur. « Origine France Garantie » par exemple : pour l'obtenir, il faut que le produit prenne ses caractéristiques essentielles en France et qu'au moins 50 % du prix de revient unitaire soit acquis en France. On trouve également des labels régionaux (« Produit en Bretagne », « Produit en Île-de-France »...), mais aussi des certifications concernant les services, avec par exemple « service France garanti », qui assure qu'au moins 90 % des salariés ont un contrat de droit français.

Paroles d'expert

Charles Huet, expert du « *made in France* », co-fondateur de « La Carte française », la carte cadeau du *made in France* :

« Évidemment, le grand public a globalement tendance à confondre les terminologies à ce sujet, en particulier quand on parle de notions un peu techniques où chaque mot a un sens bien à lui.

Il faut savoir que “fabriqué” et “assemblé”, c’est la même chose. Pour bien comprendre, on peut dire que “made in France” = “fabriqué en France” = “assemblé en France” = “confectionné en France”, à la fois d’un point de vue légal et du point de vue de la réalité de la production. En revanche, il existe d’autres termes qui prêtent à confusion et qui sont propices au “francolavage” : “conçu en France”, ou “pensé en France”, “Frenchtouch”, “Maison française”, “radition française”, “marque française”... Tous ces mots tricolorisent un produit sans garantir que l’étape de production est réalisée en France. Il y a donc un champ lexical de la production et un champ lexical de tout le reste. Or le made in France s’analyse au niveau du produit et non de la marque ou de l’entreprise. Et c’est le

processus de production qui importe, et non la localisation de sa conception ou de son siège, ni la composition de son actionnariat.

Enfin il faut bien comprendre que le 100 % made in France n'existe pas : aucun produit ne peut être intégralement made in France, puisque même un vêtement confectionné en France, assemblé en France et tissé en France peut être constitué d'une matière première produite ailleurs, si c'est du coton par exemple. Et même s'il utilise du lin cultivé en France, la machine qui a servi à le tisser n'est peut-être pas française. On a toujours besoin de composants, matières premières ou outils qui viennent d'ailleurs, ce qui n'est pas un problème à condition d'en avoir conscience. »

Dans ce contexte, le cadre juridique est donc absolument essentiel. Lui seul permet de certifier qu'un produit est fabriqué en France, en sachant que tous les produits n'ont pas exactement les mêmes critères.

Le made in France ou sa stricte traduction "fabriqué en France" n'est pas un label, mais une mention douanière régie par le code des douanes de l'UE. Tous les produits n'ont pas exactement les mêmes critères, mais globalement, dans 80 % des cas, il y en a deux qui sont cumulatifs :

- Une étape de production réalisée en France, qui entraîne une transformation de la matière ou un assemblage de composants, bref un changement d'état et donc de nomenclature douanière : j'achète du tissu et je vends un costume. Entre les deux, j'ai réalisé l'étape de confection donc de production dans un atelier en France.*
- La moitié de la valeur ajoutée est d'origine française : tout ce qui entre en considération dans le coût de revient unitaire du produit sorti d'usine doit être d'au moins 45 % du coût total.*

Dans les faits, les cas de tromperie sur l'usage des termes "made in France" ou "fabriqué en France" sont rarissimes. En revanche le "francolavage" est beaucoup plus fréquent, avec des entreprises qui veulent faire croire qu'elles vendent du made in France, mais sans l'écrire clairement et en jouant sur des termes flous ou un usage abusif de symboles tricolores. »

En bref

- Le francolavage existe, il faut se méfier des termes tels que « pensé en France », « marque française », « conçu en France »...
- Le code des douanes de l'Union européenne pose des conditions strictes pour qu'un produit puisse être qualifié de « fabriqué en France ».
- Il existe de nombreux labels qui viennent renforcer le cadre juridique.

**“Jeter un mégot
de cigarette en ville,
c’est pas ça qui va
polluer la nature !”**

PARIS, 7 JANVIER 2022, DEVANT UN CAFÉ

J'ai écrit une partie de ce livre en terrasse. Un jour j'ai changé d'endroit, sans raison. Un serveur adorable, vraiment attachant. On a parlé restauration (j'ai été serveur de restaurant pendant dix ans). Puis à la fin de sa cigarette, il m'a dit « allez salut, j'y retourne », avec un geste du bras automatique, parfaitement huilé, un bras au bout duquel sa main a lâché le mégot qui a volé vers le caniveau. Un lancer précis, habituel.

*« Bien visé ! ai-je lancé. Mais vous n'avez pas de cendrier ?
– Si pour les clients, mais on ne va pas en salir pour nous ! Jeter un mégot de cigarette en ville, c'est pas ça qui va polluer la nature !
– Vous savez, c'est un peu plus compliqué que ça... »*

Décryptage

Il est petit, ce mégot, il aurait presque l'air inoffensif. Et pourtant...

Quelques chiffres

- En France, 23 milliards de mégots sont jetés au sol et se retrouvent dans la nature, ce qui représente entre 20 000 et 25 000 tonnes de mégots.

- En 2017, 54 525 tonnes de tabac ont été vendues en France dans le réseau des buralistes pour un chiffre d'affaires de 18,2 milliards d'euros⁶⁰.
- 2 milliards de mégots sont ramassés chaque année à Paris, 500 millions à Marseille, 200 millions à Bordeaux, 100 millions à Lille.
- 80 millions d'euros d'aides aux collectivités vont être mobilisés auprès des fabricants par l'État pour soutenir le ramassage des mégots en ville, qui coûterait 38 euros par habitant et par an⁶¹.

La composition d'un mégot de cigarette

Une cigarette contient environ 4 000 substances chimiques. Un mégot est donc un filtre dans lequel sont passées ces 4 000 substances, sachant que le filtre est lui-même fabriqué à l'aide d'additifs comme du tungstate de sodium (retardateur de flammes) et du dioxyde de titane (blanchissant), auxquels s'ajoutent du plastique et de la colle. Le mégot cumule donc sa propre composition et celle de la fumée qui l'a traversé : métaux lourds, hydrocarbures, pesticides, goudron, nicotine...

L'impact du mégot de cigarette en ville

Lorsqu'il est jeté dans la nature, il faut jusqu'à 12 ans pour qu'un mégot soit « digéré ». Mais où qu'on le jette, dès qu'il est en contact avec l'eau, il libère tous les produits toxiques qu'il contient. On considère ainsi que chaque mégot jeté par terre pollue jusqu'à 500 litres d'eau (même lorsqu'il est jeté dans un caniveau, puisque les égouts mènent à la mer). Et il faut savoir qu'un mégot placé dans 1 litre d'eau met 96 heures à tuer la moitié des poissons qui y vivent⁶².

En bref

- Un mégot contient 4 000 substances chimiques.
- Le mégot est un véritable fléau environnemental qu'il ne faut pas sous-estimer.
- Par contact, un seul mégot jeté en ville peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau de mer.

**“La fast-fashion,
ça ne coûte pas cher
et ça ne fait de mal
à personne.”**

PARIS, 12 JANVIER 2022

« Allô ! Salut Dimitri, tu vas bien ?

– Oui, si ce n'est que je me suis lancé dans le tri des placards des enfants... Tu imagines le régal !

– Ah oui, je connais ça...

– Plus rien ne leur va, je vois même des habits qu'ils n'ont jamais portés...

– Mets-les sur Vinted, tu vas les vendre...

– Ouais... Sinon je les mettrai au recyclage. En tout cas je suis bon pour aller faire du shopping !

– Je comprends... Tu comptes aller où ?

– Bah au plus simple, dans une grande enseigne. Les enfants y trouvent toujours des choses à leur goût. Et puis la fast-fashion, ça ne coûte pas cher.

– Oui, enfin, ça dépend de ce qu'on appelle "cher"... »

Décryptage

C'est vrai que faire ses emplettes dans une enseigne de la « mode rapide » est une bonne manière de minimiser ses dépenses pour acheter tout ce dont on a besoin (ou pas forcément besoin d'ailleurs, si l'on fait partie de l'immense majorité des consommateurs qui laisse 70 % de sa garde-robe au placard).

Nous sommes tentés par cette mode rapide, ces collections sans cesse renouvelées et ces prix si bas. Seulement, il y a l'autre prix que l'on paie, et ce que certains appellent le revers de l'étiquette : la mode à bas prix fait en réalité payer le prix fort à d'autres que nous : conditions de travail catastrophiques, utilisation de produits dangereux, production à l'autre bout du monde...

Si on prend un peu de recul pour s'intéresser aux conditions de fabrication de ces vêtements, on réalise qu'ils coûtent cher de bien des manières, et que, au final cela ne concernera pas seulement les autres, qui vivent si loin, mais nous-mêmes, ici.

Le prix à la caisse vs le prix d'un point de vue sanitaire, social et environnemental

On trouve aisément un t-shirt neuf pour homme à moins de 10 €. Rien à dire, cela le rend accessible à la plupart d'entre nous. Mais pour arriver à un tel prix, il y a forcément un souci quant à son mode de fabrication.

Pour commencer, sachez qu'il faut l'équivalent en eau de 70 douches pour fabriquer un t-shirt, et que leur production dans ces conditions de prix nécessite l'utilisation de produits dangereux pour les travailleurs et les consommateurs (aux étapes du blanchiment, de la teinture notamment) : chlore, plomb, chrome... La production du coton utile à sa production est quant à elle gourmande en pesticides (25 % du volume des pesticides utilisés dans le monde servent à la culture du coton), avec toutes les conséquences sanitaires et sociales que cela implique. Or on vend quelque 2 milliards de T-shirts par an dans le monde... et la portion du prix qui revient aux personnes qui ont travaillé pour le produire est de 0,6 %, Enfin il parcourt en moyenne 40 000 km avant d'arriver dans nos placards⁶³.

Si les ouvriers de l'industrie textile s'exposent à des risques pour leur santé en manipulant des produits dangereux, il n'est pas sans danger pour le consommateur final de s'habiller avec ces vêtements. Une étude de l'ANSES a pointé du doigt le fait que certaines substances chimiques dangereuses sont toujours présentes sur les vêtements neufs vendus en France (nonylphénols, éthoxylates ou encore formaldéhyde par exemple), ce qui a conduit l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail à recommander « de laver, avant de le porter pour la première fois, tout vêtement susceptible d'entrer en contact avec la peau ». Précisons que cette étude ne portait pas seulement sur la fast-fashion, mais s'intéressait à l'ensemble de l'industrie textile, d'où l'importance de privilégier des marques engagées sur la fabrication en France ou sur des conditions de productions plus éthiques et durables⁶⁴.

Le poids colossal de l'industrie textile en termes de pollution

Il est désormais connu que l'industrie textile est l'une des plus polluantes au monde. Chaque année plus de 100 milliards de vêtements sont vendus dans le monde. En France, 624 000 tonnes de textile d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) sont mises sur le marché, tandis que 239 000 tonnes sont collectées et triées.

Par ailleurs, lors du lavage de nos habits synthétiques en machine, on estime que « 500 000 tonnes de microparticules de plastiques sont relâchées chaque année dans l'océan, soit l'équivalent de plus de 50 milliards de bouteilles en plastique⁶⁵ ». Une raison suffisante pour privilégier définitivement les matières naturelles !

En bref

- L'industrie textile est l'une des plus polluante au monde.
- Il ne faut pas se fier au seul prix d'un vêtement pour en évaluer son coût réel sur le plan sanitaire, social et environnemental.
- Un t-shirt à 4,99 € a pu rapporter moins de 3 centimes à l'ouvrier qui l'a fabriqué, et avoir parcouru jusqu'à 40 000 km pour arriver jusqu'à son acheteur.

**“On est beaucoup plus
exposé à la pollution
à vélo qu’en voiture.”**

CONSOMAG, 27 AVRIL 2018⁶⁶

« Je pense qu'on est beaucoup plus exposé en étant à vélo à la pollution qu'en étant en voiture, où on est beaucoup plus protégé dans l'habitacle. »

« Je vois des gens à vélo qui ont des masques, et certains des masques complets. »

Décryptage

La réponse que l'on donne spontanément à cette question est purement intuitive : confinés dans l'habitacle d'une voiture, nous serions plus protégés de la pollution de la circulation qu'à l'air libre sur un vélo, en prise directe avec les pots d'échappement. Cette problématique mérite que l'on dépasse le simple stade de l'intuition, puisqu'il s'agit d'un sujet de santé publique. La dégradation de la qualité de l'air peut en effet avoir des conséquences graves sur le plan cardiovasculaire et respiratoire, mais aussi être à l'origine de certains cancers (au total, on estime à 48 000 le nombre de décès annuels causés par la pollution de l'air). Autant donc savoir quels gestes adopter.

L'avis des experts français

Les constatations de l'ADEME (Agence de la transition écologique) sont très différentes. Elle affirme : « Les automobilistes, situés au cœur du trafic, sont plus exposés que les personnes se déplaçant à pied ou à vélo. En effet, l'air qui pénètre dans l'habitacle est particulièrement pollué et a tendance à s'y accumuler. Dans un véhicule circulant sur le périphérique, la concentration en dioxyde d'azote peut même être 4 à 5 fois supérieure au niveau ambiant au centre de Paris, et jusqu'à 15 fois pour une voiture circulant dans un tunnel autoroutier embouteillé⁶⁷ ! »

La multiplication des pistes cyclables dans les villes, qui sont de plus en plus nombreuses à faire une belle place au vélo, accentue encore davantage cette situation, puisque les cyclistes se trouvent ainsi un peu isolés de la circulation automobile.

Pour Géraldine Le Nir, ingénieure à AirParif (Organisme pour la surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France) : « Loin de protéger les passagers de la pollution, l'habitacle a plutôt tendance à les accumuler⁶⁸. » Il est donc conseillé d'ouvrir régulièrement les fenêtres des voitures afin de favoriser le renouvellement de l'air, comme à la maison !

La confirmation par une étude néerlandaise

On lit dans un rapport de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France : « De fait, pour calculer les impacts sanitaires des modifications de l'exposition à la pollution selon les reports modaux, c'est la méthodologie développée dans une étude néerlandaise publiée en 2010 qui a été reprise. Cette étude, qui se base sur une revue de la littérature, utilise un ratio d'exposition aux PM_{2,5} pour les automobilistes allant de 1,5 à 2 fois le niveau de fond. Elle estime également qu'en moyenne un automobiliste est 1,16 fois plus exposé aux PM_{2,5} qu'un cycliste⁶⁹. »

La majorité des études rappellent tout de même par ailleurs qu'il vaut mieux pédaler modérément en cas de pic de pollution, si l'on

veut éviter de respirer un air de mauvaise qualité à pleins poumons.

La question de l'effort physique

Il faut souligner le lien qui existe entre l'exposition à la pollution, l'effort physique et la proximité avec la circulation. Dans un communiqué publié le 18 janvier 2022, l'INSERM a dévoilé les résultats d'une étude selon laquelle les piétons et les cyclistes seraient plus exposés à la pollution causée par le trafic routier que les engins motorisés : « Un certain nombre d'études épidémiologiques ont suggéré que les usagers de véhicules motorisés (privatifs ou transports en commun) seraient davantage exposés à la pollution de l'air que les usagers de transports dits "actifs", même si les cyclistes circulent en proximité du trafic routier. Cependant, ces études ne prennent pas en compte le rôle de la ventilation minute (débit correspondant au volume pulmonaire mobilisé en 1 minute par la respiration), qui est propre à chacun et varie très largement en fonction de l'activité réalisée lors des activités, et qui a donc un effet sur la dose de polluants inhalée par chaque individu. Le fait que la quantité de carbone suie inhalée soit plus importante dans les modes de transport actifs alors que l'utilisateur est exposé à une concentration aérienne inférieure à un usager de transports motorisés s'explique par une ventilation minute beaucoup plus importante lorsque l'on utilise les transports actifs. En effet, le volume d'air absorbé augmente avec l'intensité de l'activité physique. Les variations de cette dernière d'un mode de transport à un autre ont par conséquent un impact déterminant sur la quantité de polluants inhalés. Ainsi, si les cyclistes inhalent plus de carbone suie, c'est parce que le vélo combine une activité physique et une proximité au trafic routier plus importantes que la marche⁷⁰. »

En bref

- À l'intérieur d'un habitacle de voiture, l'air peut être 4 à 5 fois plus pollué que l'air ambiant.
- De manière générale, un cycliste est moins exposé à la pollution qu'un automobiliste, même s'il faut aussi tenir compte du fait que l'effort physique conduit à une augmentation du volume d'air inhalé.
- Pédaler sur une piste cyclable est encore mieux, car cela permet au cycliste de se tenir à l'écart de la circulation.

**“Les voitures électriques
polluent plus que les
thermiques.”**

MARSEILLE, JUIN 2021

« Oh, ça y est, Léa, tu as changé de voiture !

– Oui, je viens juste de la recevoir. Et je suis contente, c'est une électrique. Comme ça, je polluerai moins tous les matins dans les embouteillages !

– Tu sais, ça, c'est un peu une illusion... Avec tout ce que les batteries ont nécessité comme procédés pour être fabriquées, et avec ce qu'implique la production d'électricité pour la faire fonctionner... ta voiture, par rapport à ma bonne vieille voiture thermique, elle n'est pas si verte que ça ! »

Décryptage

Mais d'où vient cette affirmation ? Du lobby pétrolier ? De fabricants de véhicules thermiques qui espèrent dynamiser la promesse électrique ? D'enquêtes sur les conditions dans lesquelles les batteries électriques sont produites et peu ou pas recyclées ? De toutes ces sources sans doute. Et puis une question légitime se pose : la voiture électrique est-elle la solution parfaite ou une amélioration qui apporte d'autres problèmes dans un monde pollué dont le climat se dérègle ? Une chose est certaine : les ventes de véhicules électriques explosent et la publicité nous promet du « zéro émission », alors que la réalité est plus nuancée.

Commençons par identifier ce qui se cache derrière le terme « polluer », souvent un peu fourre-tout. En ce qui concerne la mobilité, on observe en général trois types de pollutions (directes ou indirectes) :

- les émissions de gaz à effet de serre ;
- les émissions de polluants dans l'air (particules fines) ;
- la pollution engendrée au cours de la fabrication (acidification des sols et des eaux, pollutions lors de l'extraction de minerais, surexploitation de certains matériaux).

En adoptant une approche globale, sur toute la durée de vie d'un véhicule électrique, on peut sans conteste affirmer qu'il est moins polluant qu'une voiture à essence ou diesel, mais pas forcément dans les mêmes conditions et au même moment qu'un véhicule thermique à l'échelle de tout son cycle de vie.

Les émissions de gaz à effet de serre

D'après une étude de l'ADEME, « sur l'ensemble de son cycle de vie, le véhicule électrique émet, lorsque l'électricité utilisée pour la recharge des batteries est faiblement carbonée comme c'est le cas en France, moins de gaz à effet de serre qu'un véhicule thermique (respectivement environ 9 tonnes de CO₂e contre 22 tonnes de CO₂e dans les mêmes conditions). Le véhicule électrique permet ainsi de réduire la contribution de l'automobile au réchauffement climatique⁷¹. »

Les émissions de polluants dans l'air

Selon la même étude, un véhicule électrique « n'émet pas de NO_x et de COV à l'échappement, également précurseurs de l'ozone. Il contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air en ville en

réduisant les concentrations de particules et de dioxyde d'azote là où il est utilisé, lorsqu'il se substitue à un véhicule thermique. »

La pollution engendrée au cours de la fabrication

Toujours d'après l'ADEME, un véhicule électrique (VE) « a des impacts négatifs sur l'environnement, majoritairement durant sa phase de fabrication, notamment sur l'acidification des milieux et le potentiel d'eutrophisation de l'eau. Sur le cycle de vie du véhicule, ces impacts sont toutefois du même ordre de grandeur pour un VE que pour un véhicule thermique (pour l'acidification des milieux, l'impact du VE est supérieur de 25 % à celui d'un véhicule diesel ; pour le potentiel d'eutrophisation, l'impact du VE est inférieur de 45 % à celui d'un véhicule diesel). L'utilisation en seconde vie et le recyclage des batteries permettent de diminuer ces impacts environnementaux. »

Le cycle de vie total

S'il est vrai qu'un véhicule électrique sera plus polluant sur certaines phases de fabrication, on peut affirmer que son bilan restera meilleur sur le plan environnemental si on le compare à un véhicule thermique sur l'ensemble de son cycle de vie. Les avancées technologiques (recyclage et efficacité des batteries notamment) devraient accentuer cet avantage dans les années à venir.

En bref

- Sur le plan environnemental, le véhicule électrique est plus efficace en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'air.

- Pour autant, la pollution engendrée par la fabrication d'un véhicule électrique est en partie plus importante que celle occasionnée par la fabrication d'un véhicule thermique.

“Manger local, ça coûte trop cher.”

LYON, SEPTEMBRE 2021

*« Pour la rentrée, j'ai pris de bonnes résolutions. Pour réduire mon bilan carbone, je vais acheter des produits locaux et de saison.
– Alors j'espère que tu as gagné au loto ! En tout cas, moi je n'ai pas les moyens d'acheter ailleurs qu'en hypermarché.
– Tu sais, il existe plein de solutions pour acheter local à des prix abordables !
– Je n'y crois pas une seconde. D'ailleurs tout le monde le dit : manger local, ça coûte trop cher. »*

Décryptage

86 % des Français seraient prêts à privilégier une marque locale pour leur alimentation si elle existait⁷². Nous avons globalement compris que nos assiettes doivent être durables, pour des raisons de santé, de goût, mais aussi de juste rémunération des producteurs. Seulement, malgré ces aspirations, un frein demeure pour de nombreuses personnes : le prix.

Commençons par poser une question : de quels produits parle-t-on ? Peut-on par exemple vraiment comparer un kilo de fraises cueillies en pleine terre à quelques kilomètres de chez soi (donc très fraîches) avec un kilo de fraises qui n'ont jamais vu le soleil et qui

ont poussé « hors-sol » dans un pays lointain ? Non, car ce n'est pas le même produit, et cette explication vaut naturellement pour la viande, le poisson, les légumes... Pour autant, sans forcément s'appuyer sur ce seul raisonnement, il n'est pas toujours vrai que manger local est plus cher, tant s'en faut.

Les intermédiaires

C'est une évidence : les circuits courts réduisent le nombre d'intermédiaires entre un producteur et le consommateur. Or la multiplication du nombre d'intermédiaires a une influence sur le prix final (qu'elle fait augmenter), mais aussi la rémunération du producteur (qu'elle tend à réduire). Pour y voir clair sur les formes de ventes en circuits courts, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a publié ses définitions :

- **« Produits alimentaires commercialisés en circuits courts.**
La définition des circuits courts, admise par l'administration, correspond à une vente présentant un intermédiaire au plus.
- **Produits alimentaires commercialisés en vente directe.**
Toute forme de communication concernant les ventes directes de produits agricoles doit correspondre à une remise des produits du producteur au consommateur.
- **Points de vente collectifs – magasins de producteurs.** Les magasins de producteurs regroupent plusieurs exploitants agricoles dans un point de vente collectif. »

Dans les faits, un producteur sur un marché de plein vent, dans le cadre d'une association de maintien pour une agriculture paysanne (AMAP) ou directement dans sa ferme proposera des tarifs alignés sur la grande distribution, voire moins chers pour une très grande majorité de produits. Manger local peut donc permettre de faire baisser la facture alimentaire. Mais pas systématiquement, c'est vrai. Cela dit, il existe d'autres pistes pour réduire son budget alimentaire.

La place de la viande et du poisson

Voilà ce qui peut faire la différence ! Réduire la part de viande et de poisson dans son alimentation va sensiblement faire baisser la facture. Dans une étude de l'université d'Oxford publiée par la revue *The Lancet*, des chercheurs ont comparé les régimes alimentaires typiques de 150 pays, ce qui leur a permis de démontrer que, en Europe occidentale, un régime alimentaire moins carné a un impact sensible sur le budget des ménages : - 14 % pour un régime flexitarien, et jusqu'à - 33 % pour un régime végétalien^{[73](#)}.

Le gaspillage alimentaire

C'est bien connu, une grande majorité de Français gaspille beaucoup trop de nourriture : l'équivalent de 159 € par personne et par an^{[74](#)}. C'est énorme... Il existe donc là aussi un levier d'économie permettant de compenser les prix plus élevés sur certains produits locaux, la viande notamment.

En bref

- Manger des fruits et légumes de saison permet de payer un prix modéré.
- Réduire la part de la viande et du poisson dans l'alimentation peut être un levier d'économie majeur.
- Le gaspillage alimentaire peut représenter une source de dépenses inutiles à surveiller.

**“Brûler les feuilles de
mon jardin de temps en
temps,
ce n'est pas ça qui va
polluer !”**

J'ai passé toute mon enfance dans le Sud de la France, près d'Avignon. Mon père avait dans notre petit jardin un tonneau de fer qui servait deux fois par an à brûler les feuilles mortes de nos cerisiers et autres mûriers de Chine. C'était toujours assez plaisant, comme moment : l'odeur, cette belle fumée très blanche qui plongeait tout le lotissement dans le brouillard. C'est vrai que cela ressemblait un peu à un *smog* (brouillard urbain causé par la pollution), mais comme on disait à l'époque (et comme on doit toujours se dire, vu le nombre de gens qui continuent de brûler leurs déchets verts à domicile), « brûler les feuilles de mon jardin de temps en temps, ce n'est pas ça qui va polluer ».

Décryptage

Penser que brûler des déchets verts pourrait polluer est contre-intuitif. Le simple fait de les qualifier de « verts » rajoute d'ailleurs encore un peu de confusion. En effet, il ne s'agit que d'herbe, de feuilles, de petites branches : rien que du naturel en somme !

Les conséquences sur l'environnement

L'ADEME estime que chaque Français produit en moyenne 160 kg de déchets verts par an, et que 9 % d'entre eux brûlent encore leurs déchets verts, malgré l'interdiction. Car, à l'instar d'une cheminée à foyer ouvert, brûler ses déchets verts du jardin pollue l'air que l'on respire.

Parmi les substances toxiques émises, on retrouve des noms trop connus : « des particules (PM), des oxydes d'azote (NO_x) des hydrocarbures aromatiques poly cycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines⁷⁵ ».

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

- 12 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul performante⁷⁶;
- 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente ;
- 14 000 km parcourus par une voiture essence récente.

Le cadre juridique

La loi 2020-105 du 10 février 2020 a introduit l'interdiction de brûler ses déchets verts dans le code de l'environnement. Il est également prévu dans le code pénal que le non-respect de cette obligation entraîne une amende de 450 €.

Quelle alternative ?

Aller à la déchetterie la plus proche de chez vous !

En bref

- Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que 12 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul performante ou 14 000 km parcourus par une voiture à essence récente.

- La loi 2020-105 du 10 février 2020 a introduit l'interdiction de brûler ses déchets verts dans le code de l'environnement.

**“Tu penses aux emplois
dans les déchetteries
avec ton zéro déchet ?”**

PARIS, 24 DÉCEMBRE 2021, AUTOUR DU SAPIN DE NOËL

« Dis donc, c'est quoi tous ces paquets emballés dans du tissu ? Tu étais à court de papier cadeau ?

– Mais non ! C'est un choix. Parce que, le papier, c'est bien beau, mais ça génère du déchet. Tout cela pour 5 minutes de déballage ! Alors que les jolis morceaux de tissus, on peut s'en resservir indéfiniment. Tu sais, je milite pour le zéro déchet... même à Noël !

– Oui enfin ça se discute. Il y a des employés aussi dans les déchetteries, qui sont bien contents d'avoir du boulot. Tu penses aux emplois, avec ton zéro déchet ? Égoïste ! »

Décryptage

L'argument fait mal et face à lui, on se sent bien souvent un peu démuni. Pourtant, si opposer la fin du monde (tout est relatif) à la fin du mois est un exercice absolument indispensable dans certains cas, il n'a pas vraiment de sens dans le domaine des déchets. Mieux vaudrait plutôt parler d'une transition à mener que d'une rupture destructrice d'emplois.

L'explication

Le zéro déchet fonde son approche sur un concept ambitieux, réaliste, mais aux antipodes d'une société de surconsommation ou le jetable est roi : l'économie circulaire. Or dans économie circulaire, il y a « circulaire » mais aussi « économie » !

Réduire, recycler, détruire les déchets : des conséquences différentes sur le plan de l'emploi

Voici ce qui ressort d'une étude de l'ONG Gaïa (Global Alliance for Incinerator Alternatives)⁷⁷ : réparer crée trois fois plus d'emplois que recycler, et recycler cinquante fois plus que la destruction pure et simple des déchets.

« Pour réaliser ce rapport, l'équipe de Gaïa s'est basée sur des données collectées dans 36 études et articles scientifiques, complétés notamment par des rapports gouvernementaux et publications d'ONG de 16 pays différents⁷⁸. »

Résultat, voici le nombre d'emplois créés en fonction du mode de gestion du déchet d'après cette étude :

- La réparation : 400 emplois pour 10 000 tonnes de déchets (potentiels) traités par an ;
- Le recyclage : 115 emplois pour 10 000 tonnes de déchets traités par an ;
- Le compostage : 7 emplois pour 10 000 tonnes de déchets traités par an ;
- La mise en décharge : 1,8 emplois pour 10 000 tonnes de déchets traités par an.

Économie circulaire : vers des emplois de qualité ?

Un autre enseignement ressort de l'étude de l'ONG Gaïa : les créations de postes liés à la réduction des déchets seraient

diversifiés, mais aussi dans certains cas hautement qualifiés. Le gouvernement français va également dans ce sens en affirmant : « L'économie circulaire permet de développer de nouvelles activités et de consolider des filières industrielles. Elle permet ainsi de créer des emplois locaux, pérennes et non délocalisables. À titre d'exemple, le développement d'activités de réparation des produits usagés, de réutilisation ou de recyclage des déchets génère de l'ordre de 25 fois plus d'emplois que la mise en décharge de ces déchets⁷⁹. »

En bref

- La démarche zéro déchet s'appuie sur l'économie circulaire.
- Réduire, réparer ou recycler sont des actions beaucoup plus créatrices d'emplois que la destruction d'un déchet.
- L'économie circulaire favorise la création d'emplois diversifiés, non délocalisables.

**“L’occasion, c’est bien
gentil, mais ça marche
moins bien et ça ne dure
pas.”**

DEVANT LE LYCÉE DE SAUMUR

« Je suis trop contente ! J'ai enfin reçu mon nouveau téléphone ! Et comme il est d'occasion, j'ai pu me payer le modèle de la muerte. C'était beaucoup moins cher que le même en neuf.

– Oui moins cher, moins cher, sûrement ! Mais il ne faudra pas te plaindre s'il tombe en panne ou si la batterie se décharge en 30 minutes... L'occasion, c'est bien gentil, mais ça marche moins bien et ça ne dure pas.

– Je crois que tu n'as jamais été faire un tour sur les sites de matériel reconditionné, toi. Ce téléphone est garanti 12 mois, quasiment comme un modèle sorti d'usine. »

Décryptage

Voilà une idée qui « colle à la peau de l'occasion » : le sacro-saint objet neuf offrirait toutes les qualités que l'occasion n'a plus : fiabilité, modernité, durabilité (au sens de la durée *stricto sensu*). C'est en réalité faire un sacré raccourci. Et inutile de lire beaucoup d'études pour s'en rendre compte ! L'épreuve des faits suffit. Il n'y a qu'à voir l'immense marché de la seconde main et sa croissance à deux chiffres pour s'en convaincre. Mais les vieux réflexes ont la peau dure : nous vivons dans un modèle économique où le neuf reste souvent présenté comme une option « normale ».

Le marché de la seconde main

Le neuf à tout prix ? Cette idée a (presque) vécu. Il faut dire que la production d'objets dans des quantités astronomiques, conjuguée à l'essor de plateformes de vente en ligne de particulier à particuliers (Le Bon Coin, Vinted...), mais aussi l'arrivée d'acteurs spécialisés dans l'occasion (Rakuten, Label Emmaüs...) ou le reconditionnement (Back Market) ont donné un souffle sans précédent à la seconde main en France.

Les jeunes semblent par exemple avoir adopté l'occasion quand il s'agit de s'habiller, se meubler ou s'équiper en matériel informatique. Bien sûr, cette démarche n'est pas uniquement motivée par la volonté de soutenir la transition écologique : l'enjeu économique est aussi un levier important. C'est notamment ce qui ressort d'un sondage Ifop pour Rakuten : 61 % des jeunes souhaitent acheter au moins un produit d'équipement bureautique d'occasion pour la rentrée, et près de 90 % déclaraient avoir au moins déjà acheté des produits de seconde main⁸⁰.

Occasion, reconditionné : quelles différences ?

Aucune, comme le précise le ministère de l'Économie et des Finances : « Si vous faites l'acquisition d'un objet ayant précédemment été acquis par au moins une personne, cet objet est considéré comme un bien d'occasion, qu'importe son état. En ce qui concerne les biens présentés comme reconditionnés, il est important de savoir, au moment de votre achat, qu'il s'agit avant tout d'une appellation commerciale. De plus en plus fréquemment utilisé par des vendeurs professionnels, ce terme désigne un bien d'occasion proposé à la vente à la suite d'un contrôle technique ne faisant l'objet d'aucune réglementation. »

Paroles d'expert

Marine Foulon, responsable de la communication de Zero Waste France :

« L'image qu'on a de l'occasion relève souvent davantage de l'imaginaire que de l'expérience : on pense "vieillot" ou "abîmé". Alors qu'il existe aujourd'hui bien des façons d'acheter d'occasion en passant par des acteurs du réemploi et du reconditionnement. Il est également intéressant de souligner qu'il existe une garantie légale de six mois sur les objets d'occasion et que, dans certains cas, les entreprises proposent une garantie plus longue.

Par ailleurs, la question de l'obsolescence programmée se pose souvent avec les objets neufs, mais aussi les problèmes de failles technologiques ou encore de moins bonne qualité dès la fabrication. Alors que dans le cadre de l'occasion ou du reconditionnement, on trouve des objets moins fragiles mais aussi moins sujets à l'obsolescence programmée.

On entend aussi dire que les objets neufs consomment moins que les objets d'occasion : c'est une affirmation à nuancer, car il faut aussi prendre en compte toutes les matières premières qu'il a fallu mobiliser pour fabriquer du neuf ! »

(Entretien réalisé en septembre 2021)

En bref

- L'offre de seconde main est devenue très importante et il est possible de trouver par ce biais à peu près tout ce dont on a

besoin.

- Il existe aussi une garantie légale sur les biens d'occasion.
- Certains objets plus anciens présentent l'avantage de ne pas être victimes de failles technologiques ou d'obsolescence programmée.

**“Le Web ne pollue pas :
tu as déjà vu un pot
d’échappement sur un
ordinateur ?”**

DANS UNE CHAMBRE D'ADO

« Lou, on ne va pas tarder à passer à table. J'aimerais que tu poses ton téléphone et que tu viennes me donner un coup de main pour préparer le dîner.

– Maman, je viens juste de terminer mes devoirs. Ça fait 5 minutes que je peux enfin aller sur mes réseaux, sérieux !

– Non ma chérie, je ne veux pas qu'on dîne trop tard. Et puis pour que tu lâche ton portable, je vais te donner un argument choc que j'ai entendu à la radio ce matin, à toi qui es préoccupée par l'avenir de la planète... Sais-tu qu'en surfant sur les fils d'actualité et en envoyant des messages, des vocaux et des "snaps", tu pollues sans bouger de ton fauteuil ?

– Pfff n'importe quoi ! Le web, ça pollue pas : tu as déjà vu un pot d'échappement sur un ordinateur ? (elle est reloue ce soir !) »

Décryptage

Certaines apparences sont trompeuses... Celles du numérique notamment. Même si cette technologie commence à offrir des solutions particulièrement intéressantes sur le plan de la sobriété environnementale, son usage massif et exponentiel en fait aujourd'hui une source toujours plus importante de pollution et d'émission de gaz à effet de serre. L'exemple du mail est frappant.

Lorsque vous travaillez dans certains secteurs comme les services ou l'information, vous envoyez et recevez beaucoup (trop) de mails. Ils sont ultra-rapides, inodores, et ils remplacent... le papier !
Sauveurs d'arbres, ils cachent plutôt bien la forêt technologique nécessaire à ces échanges, dont les conséquences n'ont rien de virtuelles.

L'explication

Énergie, *data centers*, réseaux d'accès à Internet, supports numériques... le Web est omniprésent dans nos vies (en tout cas pour une majorité de personnes) et son impact grandit avec nos usages. Les Français en sont d'ailleurs conscients si on en croit un sondage Harris Interactive de 2021 : « Spontanément, quand ils pensent à l'impact du numérique sur l'environnement, les mots les plus utilisés par les Français esquissent un a priori péjoratif : "pollution", "consommation d'énergie"... De prime abord, le numérique semble identifié davantage comme un poids pour l'environnement que comme un atout⁸¹. »

Quelques chiffres

Une étude conjointe de l'ADEME et de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) a révélé les principaux indicateurs pour la France en 2020⁸² :

- La consommation électrique liée au numérique représente 10 % de la consommation française, l'équivalent de la consommation annuelle de 8 282 000 foyers.
- L'activité numérique pèse 2,5 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre.
- 20 millions de tonnes de déchets sont produits en France en lien avec le numérique.

- 62,5 millions de tonnes de ressources sont mobilisées chaque année.
- En moyenne, la pratique numérique d'un Français équivaut à un trajet en voiture de 2 259 km par an.

Au niveau mondial, en une heure, entre 8 et 10 milliards de mails sont échangés, et 180 millions de recherches sur Google sont effectuées⁸³.

Les principales sources de pollution numérique

- Les appareils électroniques : 64 à 92 %, dont 78 % de l'empreinte carbone sur la phase de fabrication (télévisions, ordinateurs, tablettes, smartphones, consoles, imprimantes...).
- « Les centres de données : entre 4 et 22 %. Parmi eux :
 - les *datas centers* en colocations : entre 35 et 50 % des impacts ;
 - les *datas centers* d'entreprises : entre 30 et 45 % des impacts ;
 - les *datas centers* publiques nationaux et locaux : entre 5 et 15 % des impacts ;
 - les *datas centers* HPC : entre 0,1 et 5 % des impacts.

Les impacts environnementaux sont principalement dus à la taille des salles informatiques, au nombre de serveurs, de supports de stockage, ou encore à la consommation électrique. En analysant plus en détail les équipements constituant un centre de données, ce sont les serveurs en particulier et le stockage dans une moindre mesure qui génèrent le plus d'impacts.

Les *datas centers* sont désormais bien connus du grand public. Ils consomment beaucoup d'énergie pour fonctionner et ils émettent

ainsi énormément de chaleur, qu'il faut réguler dans d'immenses climatisées. Ils sont également de grands consommateurs d'eau, qui sert aussi à les refroidir. Aux Pays-Bas par exemple, on estime qu'il faut 1 million de mètres cubes d'eau par an pour faire tourner ces machines sur le plan national : l'équivalent de la consommation de 19 230 personnes⁸⁴.

- Les réseaux : entre 2 et 14 %.

À l'échelle de la France, les réseaux fixes génèrent plus d'impact que les réseaux mobiles (entre 75 et 90 %, contre entre 10 et 25 %).

En bref

- Le numérique recouvre tous les usages d'Internet, mais aussi les supports, *data centers* et réseaux d'accès au Web.
- Au niveau mondial, en une heure, entre 8 et 10 milliards de mails sont échangés, et 180 millions de recherches sur Google sont effectuées.
- La consommation électrique liée au numérique représente 10 % de la consommation française

Notes

1. INSEE, Revenus et patrimoine des ménages, édition 2021
2. World inequality lab (École d'économie de Paris, Science Po, octobre 2021)
3. Combattre les inégalités des émissions de CO₂ (OXFAM, septembre 2020)
4. Avec Fiducial et Sud Radio, « Le regard des Français sur l'écologie à un peu plus de six mois de l'élection présidentielle », septembre 2021, <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/10/117825-Rapport-SR-N153.pdf>
5. <https://www.time-to-question.com/fr>, 2020
6. Revue *Science*, avril 2015
7. naturellement-flexitariens.fr
8. Rapport de synthèse de la commission EAT-Lancet, Une alimentation saine issue de production durable, 2019, https://eatforum.org/content/uploads/2019/07/EAT-Lancet_Commission_Summary_Report_French.pdf
9. <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/05/Synthese-Vegetariens-et-Flexitariens-en-France-en-2020-IFOP.pdf>
10. <https://fr.yougov.com/news/2019/12/05/de-plus-en-plus-de-flexitariens-en-france/>
11. <https://www.notretemps.com/sante-bien-etre/medecine/vegetarien-flexitarien-ou-vegan-est-ce-mieux-pour-ma-sante-20758>
12. <https://www.cnews.fr/nutrition/2021-02-15/quest-ce-quun-regime-flexitarien-1047743>
13. https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/12/01/un-tiers-des-menages-francais-sont-flexitariens-2-sont-vegetariens_5223312_3244.html

14. *Réchauffement climatique*, François-Marie Bréon, humenSciences-Nature, 2020, p.27
15. legifrance.gouv.fr, Vocabulaire de l'environnement
16. *Climate Change 2021*, The physical science basis, Summary for policymakers, p. 5
17. « Cinq idées fausses sur les changements climatiques démystifiées », *The Conversation*, 19 septembre 2019
18. ipcc.ch, site officiel du GIEC
19. [Ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr)
20. Site officiel du GIEC, ipcc.ch
21. https://archive.ipcc.ch/pdf/ipcc-principles/ipcc_principles_french/ipcc-conflict-of-interest_fr.pdf
22. [https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/05/Synthese- -Vegetariens-et-Flexitariens-en-France-en-2020-IFOP.pdf](https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/05/Synthese--Vegetariens-et-Flexitariens-en-France-en-2020-IFOP.pdf)
23. « Aux origines du végétarisme », France Culture
24. <https://www.anses.fr/fr/content/viandes-rouges-viandes-transform%C3%A9es-et-cancers-point-sur-la-nouvelle-classification-du-circ#:~:text=Les%20recommandations%20de%20l'Anses,et%20les%20types%20de%20viandes>
25. « Non il n'est pas indispensable de manger de la viande pour être en bonne santé », lemonde.fr
26. Appui scientifique et technique de l'Anses, Demande n°2019-SA-0205
27. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/02/27/non-il-n-est-pas-necessaire-de-manger-de-la-viande-pour-etre-en-bonne-sante_6071378_4355770.html
28. L'air en Occitanie, 2020, page 15, https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2021-06/ATMO_RAPPORT_ANNUEL_2020_BD.pdf
29. <https://www.elle.fr/Deco/Exterieur/Jardin/Plantes/Plantes-depolluantes-on-assainit-son-interieur-3346469>
30. « Interior Landscape Plants for Indoor Air Pollution Abatement

<https://ntrs.nasa.gov/api/citations/19930073077/downloads/19930073077.pdf>

31. <https://www.geo.fr/environnement/les-plantes-depolluantes-ca-marche-vraiment-193855>

32. <https://www.geo.fr/environnement/les-plantes-depolluantes-ca-marche-vraiment-193855>

33. Avis de l'ADEME, « Plantes et épuration de l'air intérieur », p. 1, septembre 2011

34. <https://www.nature.com/articles/s41370-019-0175-9>

35. Source : agencebio.org

36. Source : ministère de l'Économie et des Finances

37. Source : ministère de l'Économie et des Finances

38. Source : Agence Bio, juin 2021

39. « Ne pas avoir d'enfant pour sauver la planète », *La Presse*, 11 novembre 2018,

<https://www.lapresse.ca/vivre/famille/201811/09/01-5203644-ne-pas-avoir-denfants-pour-sauver-la-planete.php>

40. <https://emf.thirdlight.com/link/faarmdpz93ds-5vmvdf/@/preview/1?o>

41. « Vertebrates on the brink as indicators of biological annihilation and the sixth mass extinction », PNAS (Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America)

42. https://www.huffingtonpost.fr/entry/faire-un-bebe-cest-bon-pour-la-planete-blog_fr_5f69f82ec5b6968b276f5d43

43. « De nos poubelles jaunes aux décharges de Malaisie : comment une partie des déchets français est exportée illégalement en Asie », septembre 2020,

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/09/18/de-nos-poubelles-jaunes-aux-decharges-de-malaisie-comment-une-partie-des-dechets-francais-est-exportee-frauduleusement-en-asie_6052655_3244.html

44. <https://www.carbonbrief.org/analysis-which-countries-are-historically-responsible-for-climate-change>

45. <https://www.bp.com/content/dam/bp/business-sites/en/global/corporate/pdfs/energy-economics/statistical->

[review/bp-stats-review-2020-full-report.pdf](#)

46. <https://ourworldindata.org/>

47. « Environmental performance of shared micromobility and personal alternatives using integrated modal LCA », Transportation Research part.D : Transport and Environment, vol. 93, avril 2021

48. [https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(20\)30059-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(20)30059-0/fulltext)

49. <https://www.leparisien.fr/video/video-le-boom-du-velo-electrique-est-il-une-bonne-ou-une-mauvaise-nouvelle-pour-la-planete-25-04-2021>

50. Rapport de durabilité, 2021, <https://view.publitas.com/trek-bicycle/trek-bicycle-2021-sustainability-report/page/1>

51. <https://twitter.com/jeromegodefroy/status/1337419736343261186>

52. <https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-francais-2020>

53. https://www.francetvinfo.fr/economie/energie/electricite-les-offres-vertes-se-developpent-mais-n-ont-pas-toutes-les-memes-effets-sur-l-environnement_4214591.html

54. Sondage IFOP « Les Français et les énergies renouvelables », mai 2021

55. <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt>

56. « Peut-il faire encore très froid avec le changement climatique ? », meteofrance.com, 02/03/2020

57. Communiqué de presse de l'Organisation météorologique mondiale du 6 février 2019, « L'OMM confirme que les 4 dernières années sont les plus chaudes jamais enregistrées »

58. « Les Français et le made in France », 2018, <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-le-made-in-france-vague-2018/>

59. <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/fabrique-france-produit-made-in-mention>

60. Direction générale des douanes et des droits indirects

61. Ministère de la Transition écologique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Fiche%20pollution>

[%20m%C3%A9gots_VDEF.pdf](#)

62. <https://www.stop-tabac.ch/fr/les-megots-une-dangereuse-pollution>

63. <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/pollution/isrse/infographie-derriere-les-soldes-le-cout-environnemental-et-social-des-vetements-147459.html>

64. <https://www.anses.fr/fr/content/articles-chaussants-et-textiles-d%E2%80%99habillement-mieux-prot%C3%A9ger-les-consommateurs-du-risque-d>

65. <https://librairie.ademe.fr/cadic/1529/le-revers-de-mon-look.pdf?modal=false->

66. « Exposition à la pollution : vélo VS voiture », France 2, réalisé par l'Institut National de la Consommation

67. <https://librairie.ademe.fr/cadic/592/guide-pratique-pollution-air-en-10-questions.pdf?modal=false>

68. https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/03/13/auto-metro-ou-velo-ou-respire-t-on-le-moins-d-air-pollue_4382697_3244.html

69. « Les bénéfices et les risques de la pratique du vélo », p. 33, Septembre 2012, https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude_1580/RapportVeloBeneficesRisques_1_.pdf

70. <https://presse.inserm.fr/les-cyclistes-et-pietons-inhaleraient-plus-de-particules-produites-par-le-traffic-routier-que-les-usagers-de-transports-motorises/44501/>

71. ADEME, « Les potentiels du véhicule électrique », avril 2016.

72. Sondage IFOP pour Ouest France, 2021.

73. « The global and regional costs of healthy and sustainable dietary patterns : a modelling study », 01/11/2021, The Lancet-planetary health, [https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(21\)00251-5/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(21)00251-5/fulltext)

74. Source : ADEME.

75.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/jardinag>

[e/pourquoi-faut-rien-bruler-jardin](#)

76. https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/content/download/58610/385353/file/190529_cp_r_rapport%20interdiction_br%C3%BBlage.pdf

77. <https://zerowasteworld.org/wp-content/uploads/Jobs-Report-ENGLISH-2.pdf>

78. <https://www.zerowaste-france.org/zero-dechet-emplois/>

79. <https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>

80. « Seconde main : habitudes d'achat et attentes des étudiants et jeunes adultes sur le marché de l'occasion », septembre 2021, IFOP.

81. https://harris-interactive.fr/opinion_polls/developpement-du-numerique-et-enjeux-environnementaux-une-possible-cohabitation/

82. Mission conjointe confiée par l'État à l'ADEME et l'ARCEP pour mesurer l'impact environnemental du numérique en France janvier 2022.

83. « La face cachée du numérique », ADEME, novembre 2019 : <https://librairie.ademe.fr/cadic/2351/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf?modal=false>

84. <https://thenextweb.com/news/data-centers-cause-environmental-damage-regulate-now>

Remerciements

Toute ma reconnaissance à Olivia Maschio-Esposito pour son écoute et sa patience, ainsi qu'à Cécile Beaucourt pour son talent et son agilité à mes côtés. « On va y arriver », me disait-elle...

On y est arrivés en partie grâce à toi !